



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 3 septembre 2019  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

**10.02** Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Mot du maire et des élu(e)s

**10.03** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2019

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

**10.05** Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période d'intervention des citoyens - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 261, avenue Querbes (point 47.01) afin d'autoriser l'agrandissement d'un 2<sup>ème</sup> étage en dérogation à la marge minimale de 1.98 m prévue à la grille des usages et des normes RB-3

**10.06** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2019

**10.07** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2019, 14 h 15

**10.08** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 juillet 2019, 12 h

**10.09** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 août 2019, 13 h

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1196965007

Octroyer un contrat d'un montant de 3 587 000,00\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Construction Bau-Val Inc. pour les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs, implantation de mesures d'apaisement à la circulation et remplacement des entrées de services en plomb sur les avenues Glendale, Du Manoir, Lajoie et Duverger dans le cadre du programme de réfection routière PRR-3 2019 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP03/03-19 (4 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 4 003 187,49 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget du PTI

**20.02** Autres affaires contractuelles

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695023

Octroyer à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), organisme à but non lucratif, un contrat pour le service de contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de 24 mois, du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2021 - Autoriser une dépense totale maximale de 115 160 \$ aux fins de ce contrat - Approuver le projet de convention relatif à la gestion du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement - Autoriser la Secrétaire d'arrondissement à signer cette convention pour et au nom de l'arrondissement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**20.03** Autres affaires contractuelles

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695024

Octroyer un contrat à la firme Maestrovision inc. pour la captation, la réalisation et la diffusion en directe et en différé des séances du conseil d'arrondissement, pour une durée d'un (1) an, soit du 4 septembre 2019 au 3 septembre 2020, pour un montant total maximal de 20 695,51 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**20.04** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1195069022

Octroyer un contrat de services techniques à l'entrepreneur Signel Services inc. pour un montant de 100 589,59 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public no 19-17785 pour des travaux dans le cadre de la refonte de stationnements à l'arrondissement Outremont - Dépense provenant du PTI 2019-2021 - Fonds de stationnement

**20.05** Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1195069028

Octroyer un contrat au fournisseur Acier Lachine inc. pour la fourniture d'extensions de poteaux et la quincaillerie s'y reliant peints en vert, le tout nécessaire à la modification de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement, pour un montant de 25 021,18 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant de PTI 2019-2021 - Fonds de stationnement

**20.06** Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1195069027

Octroyer un contrat au fournisseur Signel Services inc. pour la fourniture de l'ensemble de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement, de la quincaillerie s'y reliant et des supports pour enseignes de type Lexan utilisées lors des opérations de déneigement pour un montant de 80 499,74 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du PTI 2019-2021 - Fonds de stationnement

**20.07** Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1195069029

Octroyer un contrat à la firme GTechna pour l'implantation d'un système d'émission de permis par voie électronique pour un montant de 13 226,73 \$ (incluant les taxes) pour les douze (12) premiers mois - Dépense provenant du PTI 2019-2021

**20.08** Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1195069031

Octroyer un contrat au fournisseur Martech Signalisation inc. pour la fourniture d'enseignes temporaires annonçant les modifications de la signalisation pour un montant de 23 782,00 \$ (incluant les taxes) - Dépense à même le fonds de stationnement et budget de fonctionnement

**20.09** Entente

CA Direction des travaux publics - 1195069023

Approuver la modification à l'entente conclue avec Communauto afin d'ajouter deux (2) emplacements dans l'arrondissement d'Outremont

**20.10** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1192504034

Accorder un soutien financier de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet « Intervention et travailleur de rue », dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021) - Approuver le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole - Dépense provenant de la Ville Centre

**20.11** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1192504044

Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1195901018

Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour la période des mois de juin et juillet 2019

**30.02** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1195901017

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période des mois de juin et juillet 2019

**30.03** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695019

Dépôt des rapports des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2019

**30.04** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1190465004

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 10 623,69 \$ (incluant les taxes) pour la majoration du contrat de Nadeau Nadeau Blondin Architectes et du budget des contingences, suite au défaut de l'entrepreneur et à l'intervention de la caution dans le cadre du projet de réfection et de réaménagement de locaux du Centre communautaire intergénérationnel (CCI) d'Outremont situé au 999, avenue McEachran à Outremont - Budget provenant du PTI

**30.05** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1190465003

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 7 013,48 \$ (taxes incluses) pour la majoration du contrat de Nadeau Nadeau Blondin Architectes et du budget des contingences, suite au défaut de l'entrepreneur et à l'intervention de la caution dans le cadre du projet de réfection et de réaménagement de locaux de l'aréna d'Outremont situé au 999, avenue McEachran à Outremont. - Budget provenant du PTI

**30.06** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695016

Autoriser une dépense supplémentaire d'un maximum de 3 000 \$ (incluant les taxes) au contrat de gré à gré avec la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont prenant fin le 6 février 2020 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**30.07** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1193711030

Autoriser une dépense de 600 \$ pour accorder une contribution financières de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée et une contribution financière de 300\$ à l'Association de la ruelle VLOC - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**30.08** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695025

Abroger la résolution CA19 16 0278 adoptée à la séance du conseil d'arrondissement du 11 juillet 2019 (ajournée au 22 juillet 2019) autorisant une bonification de 100 000 \$ de la commande ouverte de sel de déglacage à Cargill Sel selon l'entente corporative 1303278 - Autoriser une dépense totale maximale de 100 000 \$ à Environnement routier NRJ inc. pour la fourniture de sel supplémentaire dans le cadre de services d'épandage pour l'année 2019 - Dépense imputée au surplus libre de l'arrondissement

## 40 – Réglementation

### 40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695003

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3) - Délégation au Directeur de l'arrondissement des pouvoirs dévolus au dirigeant par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics

### 40.02 Règlement - Autre sujet

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695017

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement d'Outremont - Fixer une rémunération supplémentaire payable aux conseillers du conseil d'arrondissement d'Outremont afin de compenser l'imposition des allocations de dépenses - Dépense relative aux conseillers et à la présidence du CCU assumée par la Ville centre - Dépense relative à la vice-présidence du CCU provenant du budget de fonctionnement

### 40.03 Règlement - Autre sujet

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695018

Avis de motion et dépôt - Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires - Refonte du règlement AO-3 afin de revoir entièrement les pouvoirs délégués par le conseil à ses fonctionnaires et d'abroger le « Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement » (AO-3)

### 40.04 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695021

Avis de motion et dépôt - Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont - Refonte du règlement 1147 encadrant les ventes de garage à Outremont

### 40.05 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695022

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) et le Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107) - Autoriser les enfants de 12 ans et moins à circuler à bicyclette dans les sentiers des parcs de l'arrondissement

**40.06** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1195069024

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite près du bâtiment sis au 765, boulevard Dollard

**40.07** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1195069025

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de la plage horaire du débarcadère existant sur l'avenue Manseau pour le CPE Le coin des enfants du Parc

**40.08** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1195069030

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Révision des règles de stationnement sur les avenues de la Brunante, Champagneur (entre les avenues Bernard et Saint-Viateur), Courcellette, Durocher (entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur), Glencoe, Hazelwood et Nelson

**40.09** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1195069033

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'arrêts obligatoires sur l'avenue Querbes à l'intersection de l'avenue Édouard-Charles et à l'intersection des avenues Kelvin et Saint-Germain

**40.10** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1192504033

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Outremont, du jeudi 5 septembre 2019 à 10 h au lundi 9 septembre 2019 à 12 h, pour la tenue de l'événement « Une Soukka publique à Outremont » organisé par Les Amis de la rue Hutchison, organisme à but non lucratif, dans le cadre des Journées de la Paix 2019

**40.11** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1192504035

Autoriser l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de la 9<sup>e</sup> édition de l'événement « Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec » le dimanche 15 septembre 2019 - Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile, de 7 h à 17 h 30, le jour de l'événement, sur les chemins publics énumérés au sommaire décisionnel

**40.12** Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1192504036

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Outremont le jeudi 19 septembre 2019, de 11 h à 13 h 30, pour la tenue du « Grand Tintamarre » organisé par l'école Buissonnière afin de souligner la rentrée des classes

**40.13** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1192504037

Autoriser l'occupation du domaine public, dans le cadre de l'événement « Le MIL en Fête ! », organisé conjointement par l'Université de Montréal et la Ville de Montréal - Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre le boulevard Dollard et l'avenue Durocher et de l'avenue Outremont, entre l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et le chemin Manseau, du vendredi 20 septembre 2019, 16 h, au lundi 23 septembre 2019, 6 h

**40.14** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1192504038

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Hartland entre les avenues Van Horne et Ducharme pour permettre la tenue d'une Fête des voisins, le samedi 7 septembre 2019 de 13 h 45 à 22 h

**40.15** Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1192504039

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation de la place Marcelle-Ferron pour la tenue de la série d'événement « Cinéma ! Projection place Marcelle-Ferron », organisé par les Amis de la place Marcelle-Ferron, qui aura lieu les samedis 7, 14 et 28 septembre 2019, ou les dimanches 8, 15 et 29 septembre 2019 en cas de pluie, entre 17 h et 22 h 30

**40.16** Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1192504040



Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le dimanche 29 septembre 2019, de 8 h à 19 h - Autoriser, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107), une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre la vente de nourriture

**40.17** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1192504042

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Champagneur, entre l'avenue Bernard et la ruelle au sud de Bernard de 14 h à 17 h 30 le samedi 28 septembre 2019, pour la présentation d'un spectacle dans le cadre des Journées de la Culture

**40.18** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1192504043

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation des parcs Outremont et Saint-Viateur pour la tenue de la Fête de la rentrée de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont (PGLO) qui se tiendra le vendredi 6 septembre 2019 de 11 h à 14 h 30

**40.19** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1192504045

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur le mardi 1er octobre 2019, de 8 h à 20 h, pour la tenue de l'événement « Retraite Rosh Hashanah », organisé l'organisme à but non lucratif Les Amis juifs du Mile-End

## **47 – Urbanisme**

**47.01** Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1194375026

Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé 261, avenue Querbes - Demande de dérogation mineure à l'article 5.3.1 du Règlement de zonage (1177) afin d'autoriser un agrandissement d'un 2<sup>ème</sup> étage sans se conformer à ce règlement, soit la marge minimale de 1.98 m prévue à la grille des usages et des normes RB-3 - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à un agrandissement en aire de plancher du bâtiment principal

## **50 – Ressources humaines**

**50.01** Nomination

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1193711025

Conformément aux dispositions du règlement AO-3 portant sur la délégation de pouvoirs, entériner la nomination du directeur adjoint d'arrondissement à la Direction adjointe - Qualité de vie - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**50.02** Nomination

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1197640005

Conformément aux dispositions du règlement AO-3 portant sur la délégation de pouvoirs, entériner la nomination permanente et la titularisation d'un préposé à l'entretien - sports et loisirs à la Direction adjointe - Qualité de vie - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**50.03** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1193711027

Conformément aux dispositions du règlement AO-3 portant sur la délégation de pouvoir, entériner la nomination permanente d'un gestionnaire immobilier au bureau de projets de la Direction de l'arrondissement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**50.04** Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1193711018

Conformément aux dispositions du règlement AO-3 portant sur la délégation de pouvoirs, entériner la nomination d'un technicien en gestion de documents et archives à la Direction adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et des services du soutien administratif de l'arrondissement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**50.05** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1193711029

Conformément aux dispositions du règlement AO-3 portant sur la délégation de pouvoirs, autoriser la création, pour une durée n'excédant pas trente-six (36) mois, d'un poste d'agent de bureau principal à la Direction adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**50.06** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1193711028

Conformément aux dispositions du règlement AO-3 portant sur la délégation de pouvoirs, autoriser la création et le comblement temporaire d'un poste d'inspecteur du cadre bâti à la Direction adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**50.07** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1197640006

Autoriser, dans le cadre du programme du parrainage professionnel de la Ville de Montréal, la création d'un poste de stagiaire technicien(ne) juridique (emploi:732900) pour une durée de 26 semaines - Dépense financée par la Ville de Montréal et Emploi-Québec

**50.08** Nomination

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1197640007

Conformément aux dispositions du règlement AO-3 portant sur la délégation de pouvoir, entériner la nomination permanente d'un conseiller en planification au bureau de projets de la Direction de l'arrondissement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

## **60 – Information**

**60.01** Information

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1192504041

Informar le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2019, les 27, 28 et 29 septembre 2019 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont

**60.02** Information

CA Direction des travaux publics - 1195069020

Informar le conseil de la participation de l'arrondissement au 7<sup>ième</sup> PARK(ing) Day Montréal qui aura lieu le vendredi 20 septembre 2019

## **61 – Dépôt**

**61.01** Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695020

Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires d'une conseillère de l'arrondissement d'Outremont

**61.02** Dépôt

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1196359008

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés par l'arrondissement d'Outremont du 1er juin au 31 juillet 2019 tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)

**61.03** Dépôt

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1197397001

Dépôt de la décision du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition concernant la démolition complète du bâtiment situé au 1090, avenue Van Horne

**61.04** Dépôt

CA Direction des travaux publics - 1195069021

Dépôt du compte-rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 18 juillet 2019

**61.05** Dépôt

CA Direction des travaux publics - 1195069032

Dépôt du compte-rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 août 2019

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 64**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1196965007**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat d'un montant de 3 587 000.00\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Construction Bau-Val Inc. pour les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs, implantation de mesures d'apaisement à la circulation et remplacement des entrées de services en plomb sur les avenues Glendale, Du Manoir, Lajoie et Duverger dans le cadre du programme de réfection routière PRR-3 2019 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP03/03-19 (4 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 4 003 187.49\$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget du PTI |

**IL EST RÉSOLU :**

1. D'OCTROYER un contrat d'un montant de 3 587 000.00\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Construction Bau-Val Inc. pour les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs, implantation de mesures d'apaisement à la circulation et remplacement des entrées de services en plomb sur les avenues Glendale, Du Manoir, Lajoie et Duverger dans le cadre du programme de réfection routière PRR-3 2019 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP03/03-19;
2. D'AUTORISER une dépense de 3 587 000.00\$ (taxes incluses), pour les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs, implantation de mesures d'apaisement à la circulation et remplacement des entrées de services en plomb sur les avenues Glendale, Du Manoir, Lajoie et Duverger dans le cadre du programme de réfection routière PRR-3 2019 de l'arrondissement Outremont;
3. D'AUTORISER une dépense de 358 700.00\$ (incluant les taxes) à titre de budget de contingences;
4. D'AUTORISER une enveloppe incidente de 57 487.50\$ (taxes incluses) pour des travaux complémentaires;
5. D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 17:33

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1196965007**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat d'un montant de 3 587 000.00\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Construction Bau-Val Inc. pour les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs, implantation de mesures d'apaisement à la circulation et remplacement des entrées de services en plomb sur les avenues Glendale, Du Manoir, Lajoie et Duverger dans le cadre du programme de réfection routière PRR-3 2019 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP03/03-19 (4 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 4 003 187.49\$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget du PTI |

## CONTENU

### CONTEXTE

Dans le cadre du programme de réfection routière PRR-3 2019 et 2020, les chaussées et les trottoirs de certaines rues de l'arrondissement Outremont ont atteint la fin de leur durée de vie utile. Le présent mandat vise la réalisation des travaux sur le réseau local de l'arrondissement Outremont afin d'améliorer la qualité structurale des chaussées et de résorber le déficit de leur condition. De plus, les entrées de service en plomb (ESP) seront remplacées sous le domaine public afin de respecter l'engagement de la Ville de Montréal auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques. Les travaux s'échelonneront sur 2 ans, la portion des travaux PCPR en 2019 et la portion des travaux 2020.

2 types de programmes sont mis de l'avant:

- Programme complémentaire de planage et revêtement 2019 (PCPR);
- Programme de réfection routière 2020 (PRR).

Les travaux visés par le programme complémentaire de planage et revêtement 2019 (PCPR) sont:

- Avenue Lajoie, de la limite Ouest (arrondissement) à McEachran,
- Avenue Duverger, de Wiseman à Outremont.

Les travaux visés par le programme de réfection routière 2020 (PRR) sont prévus dans les rues suivantes:

- Avenue Glendale, de Pratt à la limite Est,
- Avenue Du Manoir, de la limite Ouest (arrondissement) à Antonine-Maillet.

L'arrondissement Outremont, le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) et la Direction des Réseaux d'Eau (DRE) financeront à divers niveaux les travaux requis pour le remplacement de ces infrastructures. Voir la section «aspects financiers» pour la répartition budgétaire.

L'arrondissement assumera la gestion de l'ensemble des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA18 16 0354 - 5 novembre 2018** – Octroyer un contrat de services professionnels au montant de 138 142,46\$ (incluant les taxes) à la firme GHD Consultants Ltée pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, remplacement des entrées de service en plomb dans le cadre du programme de réfection routière 2019 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public SP01/09-18 (3 soumissionnaires conformes) - Autoriser une dépense totale de 151 956,71\$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget du PTI de l'arrondissement et de la ville centre

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à :

- Octroyer un contrat pour les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs, d'implantation de mesures d'apaisements à la circulation et remplacement des entrées de services en plomb sur les avenues Glendale, Du Manoir, Lajoie, Duverger dans le cadre du programme de réfection routière PRR-3 2019 de l'arrondissement Outremont (4 soumissionnaires).
- Autoriser une dépense en contingences représentant 10% du contrat.
- Autoriser une dépense en incidence afin de couvrir la gestion des plantations de saillies prévues au contrat.

Les travaux incluent notamment:

- La reconstruction de 5845 m<sup>2</sup> de chaussée,
- Le planage-revêtement de 7055 m<sup>2</sup> de chaussée,
- La reconstruction de 2780 m.lin. de trottoirs,
- Le remplacement de 54 entrée de services en plomb (ESP),
- L'aménagement de mesures d'apaisements de la circulation, tel que des saillies végétalisées, dos d'ânes et intersections surélevées (voir pièces jointes - aménagements et plans),
- La réfection et l'ajustement des parties supérieures de puisards,
- La réfection et l'ajustement des parties supérieures des regards et chambres de vannes,
- L'ajout de puisards afin de permettre une meilleur gestion des eaux de surface,
- Le marquage de la chaussée.

## **JUSTIFICATION**

Afin de procéder à l'embauche d'un entrepreneur pour les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs, d'implantation de mesures d'apaisements à la circulation et remplacement des entrées de services en plomb sur les avenues Glendale, Du Manoir, Lajoie et Duverger dans le cadre du programme de réfection routière PRR-3 2019 de l'arrondissement Outremont, le directeur des travaux publics a procédé au lancement d'un



appel d'offres public dans le système électronique SEAO le 9 mai 2019. Onze (11) entreprises ont pris le cahier des charges et quatre (4) ont déposé une soumission, soit 36%. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 juin 2019, à 14h00. Les entreprises suivantes ont déposé une proposition, voici les résultats de l'analyse:

| <b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>                                                                                                                |                                  | <i>(taxes incluses)</i>         |                     |                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|---------------------|-----------------------|
| <b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>                                                                                                      |                                  | <b>Contrat</b>                  | <b>Contingences</b> | <b>Total</b>          |
| <b>1</b>                                                                                                                                      | <b>Construction Bau-Val Inc.</b> | 3 587 000.00\$                  | 358 700.00\$        | <b>3 945 700.00\$</b> |
| <b>2</b>                                                                                                                                      | Charex Inc.                      | 4 196 006.51\$                  | 419 600.65\$        | 4 615 607.16\$        |
| <b>3</b>                                                                                                                                      | De Sousa                         | 4 679 203.11\$                  | 467 920.31\$        | 5 147 123.42\$        |
| <b>4</b>                                                                                                                                      | Les entrepreneurs Bucaro Inc.    | 5 908 675.05\$                  | 590 867.51\$        | 6 499 542.56\$        |
| <b>Estimation professionnelle par le consultant</b>                                                                                           |                                  | <b>4 128 654.52\$</b>           | <b>412 865.45\$</b> | <b>4 541 519.97\$</b> |
| <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                                                                                                      |                                  | <b>4 592 721.17\$</b>           |                     |                       |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b><br><i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i> |                                  | <b>1 005 721.17\$</b><br>28.04% |                     |                       |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b><br><i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>   |                                  | <b>2 321 675.05\$</b><br>64.72% |                     |                       |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b><br><i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>      |                                  | <b>-541 654 52\$</b><br>-13.12% |                     |                       |
| <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b><br><i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>         |                                  | <b>609 006.51\$</b><br>16.98%   |                     |                       |

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues ainsi que tous les documents fournis afin de s'assurer de leur conformité. Pour les deux (2) plus bas soumissionnaires, Construction Bau-Val Inc. et Charex Inc., une vérification plus approfondie des documents a été effectuée sur le site web des instances concernées. Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés financiers (AMF);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);

Notre consultant travaillant dans le dossier, GHD consultants Ltée, a établi l'estimation professionnelle le 7 mai 2019 et effectué l'analyse technique des soumissions. L'écart de - 13% sous l'estimation démontre que la compétition sur le marché est forte. Par contre, cet écart semble réaliste en fonction de la nature des travaux et de la tendance du marché actuel.

Ainsi, étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à **Construction Bau-Val Inc.** pour les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs, implantation de mesures d'apaisements à la circulation et remplacement des entrées de services en plomb sur les avenues Glendale, Du Manoir, Lajoie et Duverger dans le cadre du programme de réfection routière PRR-3 2019 de l'arrondissement Outremont pour un montant total de **3 587 000.00\$** (taxes incluses).

D'autres part, la Direction des travaux publics recommande un montant de **10%** du contrat pour les contingences, c'est-à-dire **358 700.00 \$** (taxes incluses) et une enveloppe de **57 487.50 \$** (taxes incluses) en dépense incidente.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total des dépenses à autoriser est de 3 975 593.49\$ (taxes incluses) incluant le contrat de l'entrepreneur, les contingences et l'enveloppe incidente.

La répartition budgétaire entre les 3 services s'effectue selon la répartition du bordereau de soumission en fonction des actifs de chacun des payeurs. La DRE financera la portion des travaux pour volet remplacement des entrées de service au plomb ESP. La répartition des coûts se retrouve en pièce jointe du présent dossier.

Les dépenses sont assumées de la façon suivante:

- La portion des travaux assumés par le SUM représente **84%** du contrat de l'entrepreneur (excluant les travaux de la DRE), soit **3 335 743.31 \$** (taxes incluses).

-Programme PCPR (Le SUM financera les avenues Lajoie et Duverger, soit 42% en 2019) :

- Pour la **section chaussée 671 521.32 \$** (taxes incluses),
- Pour la **section trottoirs 851 251.68 \$** (taxes incluses),
- Contingences : **152 277.30 \$** (taxes incluses).

Un montant maximal de 1 529 544,19 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt 18-048 Programme complémentaire de planage-revêtement - Local.

-Programme PRR (Le SUM financera les avenues Glendale et Du Manoir, soit 42% en 2020) :

- Pour la **section chaussée 917 190.93 \$** (taxes incluses),
- Pour la **section trottoirs 592 529.99 \$** (taxes incluses),
- Contingences : **150 972.09 \$** (taxes incluses).

Un montant maximal de 1 516 434,07 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt 18-044 Programme de réfection du réseau routier local.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

- La portion des travaux assumés par la Direction des Réseaux d'Eau (DRE) représente **16%**, soit **609 956.68 \$** (taxes incluses), dont le coût net de 556 971.75 \$, lorsque

diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le règlement d'emprunt #17-083».

-Programme de remplacement des ESP (La DRE financera 11% en 2019) :

- Portion contractuelle, soit **369 380.21 \$ (taxes incluses)**,
- Contingences : **36 938.02 \$ (taxes incluses)**.

-Programme de remplacement des ESP (La DRE financera à 5% en 2020) :

- Portion contractuelle, soit **185 125.87 \$ (taxes incluses)**,
- Contingences : **18 512.59 \$ (taxes incluses)**.
- L'arrondissement Outremont financera les incidences du projet, soit **57 487.50 \$ (taxes incluses)**.
  - Incidences : **57 487.50 \$ (taxes incluses)**,

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux de réfection routière du présent sommaire décisionnel visent à améliorer l'infrastructure routière et à assurer la sécurité du public et des usagers du réseau routier de l'arrondissement tout en utilisant les techniques et les matériaux qui respectent les normes environnementales en vigueur.

La réalisation de ces travaux s'inscrivent dans le cadre suivant :

- Améliorer l'état des infrastructures routières à moyen terme;
- Assurer la sécurité du public;
- Prolonger la pérennité des infrastructures routières;
- Contribuer au verdissement des rues à l'étude en aménageant des mesures d'apaisements de la circulation, tel que des saillies végétalisées, dos d'ânes et intersections surélevées. (voir pièces jointes - aménagements et plans)
- Contribuer à l'atteinte d'éliminer le plomb sur le domaine public.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux du PRR-3 2019 ont un impact majeur sur l'entretien de ces rues afin d'améliorer l'état des infrastructures routières pour une période à moyen/long terme. Une gestion rigoureuse et un suivi permanent seront assurés en ce qui a trait au volet "signalisation et circulation". L'impact sur la circulation est décrit dans les cahiers des charges des documents d'appel d'offres.

Il est important de mentionner que le plomb est reconnu pour avoir des effets néfastes sur la santé. D'ici 2026, la Ville de Montréal s'est engagée à éliminer toutes les entrées de service en plomb sur le domaine public. Nous contribuons ainsi à l'atteinte de cet objectif.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les citoyens riverains des rues concernées par les travaux des programmes de réfections routières des projets susmentionnés seront informés, par lettre, de la nature et la durée des travaux. Une attention particulière sera apportée pour l'aspect des entrées de service au plomb.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat des travaux : 3 septembre 2019,

- Début des travaux : Mi-septembre 2019,
- Fin des travaux : Juillet 2020.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers en date du 14 juillet 2017 et en vigueur jusqu'au 4 décembre 2019.

À la suite des vérifications effectuées, le directeur des travaux publics et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 26 août 2019  
Jean CARRIER, 12 août 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine MARCEAU-POIRIER  
Ingénieur, études techniques, Outremont

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-06-20

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1196695023**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), organisme à but non lucratif, un contrat pour le service de contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de 24 mois, du 1er août 2019 au 31 juillet 2021 - Autoriser une dépense totale maximale de 115 160 \$ aux fins de ce contrat - Approuver le projet de convention relatif à la gestion du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement - Autoriser la Secrétaire d'arrondissement à signer cette convention pour et au nom de l'arrondissement - Dépense provenant du budget de fonctionnement |

Je recommande :

**D'OCTROYER** à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA) un contrat pour le service de contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de 24 mois, soit du 1er août 2019 au 31 juillet 2021;

**D'AUTORISER** une dépense de 71 160 \$ pour les services de contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont;

**D'AUTORISER** une dépense de 44 000 \$ aux fins du programme Capture Stérilisation - Retour Maintien (CSMR) et autre frais à la pièce prévus expressément au contrat;

**D'AUTORISER** une dépense totale maximale de 115 160 \$ aux fins du contrat pour le service de contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont;

**D'APPROUVER** le projet de convention à être signé entre la SPCA et l'arrondissement;

**D'AUTORISER** la Secrétaire d'arrondissement à signer cette convention pour et au nom de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-30 13:08

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196695023**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), organisme à but non lucratif, un contrat pour le service de contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de 24 mois, du 1er août 2019 au 31 juillet 2021 - Autoriser une dépense totale maximale de 115 160 \$ aux fins de ce contrat - Approuver le projet de convention relatif à la gestion du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement - Autoriser la Secrétaire d'arrondissement à signer cette convention pour et au nom de l'arrondissement - Dépense provenant du budget de fonctionnement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Outremont est responsable de la gestion du contrôle animalier sur son territoire. Depuis 2018, la gestion du contrat relié à ce sujet relève du Greffe de l'arrondissement. L'application sur le terrain est assurée par la Sécurité publique d'Outremont.

L'arrondissement n'ayant ni les installations ni le personnel pour encadrer le contrôle animalier en régie sur son territoire, des contrats ont été donné au fil des années afin d'assurer ce service, d'abord à la SPCA, puis à une firme privée. L'administration a convenu d'une entente temporaire en 2018 avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA) afin d'assurer une transition entre l'ancienne firme et le retour de la SPCA dans la gestion animalière à Outremont.

Le présent dossier vise à stabiliser la gestion de contrôle animalier par l'octroi d'un contrat à la SPCA d'une durée de 24 mois pour ces services.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

Octroi d'un contrat de gré à gré d'une durée de 24 mois avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA) pour des services de contrôle et de protection animaliers sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont, en conformité avec l'art. 573.3 (2.1) de la *Loi sur les cités et villes* .



Pour la fourniture des services de contrôle et de protection des animaux, les frais mensuels fixes sont de 2 965 \$ (71 160 \$ / 24 mois). Ces frais incluent :

- Service d'accueil
- Service de cueillette
- Service de permanence téléphonique
- Service d'adoption, famille d'accueil, stérilisation, vaccination et installation micro-puce
- Services de technique d'effarouchement
- Services Hébergements
- Services d'identification des animaux trouvés/perdus
- Services d'urgence et autres services
- Euthanasie
- Rapport d'activités
- Le personnel
- Refuge et équipement

Trois types de services restent « à la pièce » et totalisent dans le cadre de cette entente un montant maximal de 44 000 \$ / 24 mois :

- Frais pour le programme CSRM : 70 \$ par mâle, 90 \$ par femelle, maximum par année contractuelle de 10 000 \$, donc un maximum de 20 000 \$ / 24 mois.
- Frais d'hébergement à la demande de l'arrondissement lors de services d'urgence (encadré par la convention) : 25 \$ / jour, maximum par année contractuelle de 6 000 \$, donc un maximum de 12 000 \$ / 24 mois.
- Frais vétérinaires pour les animaux hébergés à la demande de l'arrondissement lors des services d'urgence (encadré par la convention) : maximum par année contractuelle de 6 000 \$, donc un maximum de 12 000 \$ / 24 mois.

## **JUSTIFICATION**

*Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), art. 573.3 (2.1)

Cette entente permet d'assurer un service de contrôle animalier de qualité et des pratiques durables en matière de gestion animale.

Une entente fixe à plus long terme permet également de mieux encadrer les coûts reliés aux services offerts. Les frais actuellement « à la pièce » mènent à des factures parfois plus importantes mensuellement (surtout l'été) que le tarif fixe établi par l'entente de deux ans, principalement parce que :

- les frais d'accueil et de cueillette sont chargé à l'unité, alors que l'entente inclut de base tout accueil et toute cueillette mensuellement, ce qui est plus avantageux pour l'arrondissement;
- les frais de stérilisation dans le cadre du programme CSRM restent chargés à la pièce, mais passent de 100 \$ par intervention à 70 \$ pour une castration et à 90 \$ pour une hystérectomie.

Noter que, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le conseil municipal de la Ville s'est déclaré compétent quant à l'application du *Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques* (18-042) lorsqu'il s'agit d'une situation visant un chien au comportement agressif ou mordeur, et ce jusqu'au 22 août 2023. Un contrat a été octroyé à la SPCA par le Service de la concertation des arrondissements (Ville centre) pour assurer le contrôle animalier lors de situations impliquant des chiens à risque, potentiellement dangereux et dangereux. Ce contrat comprend la cueillette et le transport (cas de saisie), l'hébergement et l'euthanasie

de ce type de chien, lorsque requis par nos équipes et conformément à la réglementation en vigueur. Les clauses spécifiques visant les chiens à risque, potentiellement dangereux et dangereux ne sont donc pas visés par le présent sommaire. L'octroi de notre contrat vient cependant faciliter la gestion animalière globale sur notre territoire, la Sécurité publique d'Outremont n'ayant besoin de faire appel qu'à un seul intervenant peu importe la situation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est assumée par le budget de fonctionnement de la Sécurité publique. La SPCA étant un OBNL, ce contrat est exonéré de taxes.

Répartition des dépenses reliées à ce contrat, par année financière :

Année 2019

Frais fixes : 5 mois x 2 965 \$ = 14 825 \$

Frais à la pièce : 5 mois x 1 833,33 \$ (moyenne mensuelle maximale) = 9 166,65 \$

Année 2020

Frais fixes : 12 mois x 2 965 \$ = 35 580 \$

Frais à la pièce : 12 mois x 1 833,33 \$ (moyenne mensuelle maximale) = 22 000 \$

Année 2021

Frais fixes : 7 mois x 2 965 \$ = 20 755 \$

Frais à la pièce : 7 mois x 1 833,33 \$ (moyenne mensuelle maximale) = 12 833,35 \$

Voir l'intervention financière pour l'imputation budgétaire.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette entente avec la SPCA permettra d'offrir aux citoyens un service de contrôle animalier de qualité tout en s'assurant de pratiques durables en matière de gestion animale.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

-

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La présente convention est conforme aux règlements et lois en vigueur ainsi qu'au Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042) et au Règlement de gestion contractuelle.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste / Secrétaire substitut  
d'arr.

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-23

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste / Secrétaire substitut  
d'arr.



**Dossier # : 1196695024**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat à la firme Maestrovision inc. pour la captation, la réalisation et la diffusion en directe et en différé des séances du conseil d'arrondissement, pour une durée d'un (1) an, soit du 4 septembre 2019 au 3 septembre 2020, pour un montant total maximal de 20 695,51 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement |

Je recommande :

**D'OCTROYER** à la firme Maestrovision inc. un contrat pour la captation, la réalisation et la diffusion en directe et en différé des séances du conseil d'arrondissement pour une durée d'un an, soit du 4 septembre 2019 au 3 septembre 2020;

**D'AUTORISER** une dépense de 20 695,51 \$ (incluant les taxes) pour ce contrat de captation, la réalisation et la diffusion en directe et en différé des séances du conseil d'arrondissement;

**D'IMPUTER** ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-30 11:30

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196695024**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat à la firme Maestrovision inc. pour la captation, la réalisation et la diffusion en directe et en différé des séances du conseil d'arrondissement, pour une durée d'un (1) an, soit du 4 septembre 2019 au 3 septembre 2020, pour un montant total maximal de 20 695,51 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Outremont diffuse ses séances ordinaires sur internet depuis quelques années. À cet effet, l'arrondissement fait affaire à un fournisseur externe spécialisé en captation, réalisation et diffusion en direct et en différé d'événements tel qu'un des séances de conseils municipaux. En octobre 2018, le contrat a été donné à Maestrovision inc. pour une durée de 12 mois, prenant fin le 3 septembre 2019. Afin d'assurer la suite de ce service, il y a lieu d'octroyer un nouveau contrat.

Afin d'avoir un élément comparatif, le Greffe a demandé un prix à deux fournisseurs, pour deux ans, soient Maestrovision et la Coopérative WebTV. Après analyse, l'offre de Maestrovision est la plus avantageuse pour l'arrondissement. Le présent dossier donc vise l'octroi d'un contrat d'une durée de 2 ans, à la firme Maestrovision inc. pour la captation, la réalisation et la diffusion en direct et en différé des séances ordinaires du conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 16 313 (1183489023)

**DESCRIPTION**

Octroi d'un contrat d'une durée de 2 ans pour la captation, la réalisation et la diffusion en direct et en différé des séances du conseil d'arrondissement à la firme Maestrovision inc.

**JUSTIFICATION**

Maestrovision inc. oeuvre depuis plusieurs années pour la Ville de Laval, le ministère de la Justice, Environnement Canada et le service de police de Blainville (services associés à la Cour municipale / aux interrogatoires). L'expérience de la firme dans leur domaine est un atout important et elle présente une technologie innovatrice dans les services de webdiffusion.

Les installations fixes de la firme sont déjà en place dans la salle du conseil

d'arrondissement et fonctionnelles.

La tarification mensuelle plutôt que par séance permet une meilleure latitude pour l'administration, à coût moins élevé.

Les frais supplémentaire au-delà de 3 heures de captation vidéo sont également plus avantageux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Détail de l'offre :

- Frais de base : 1250 \$ / mois (inclut les équipements installés de façon permanente, la webdiffusion illimitée, le stockage illimité et le visionnement illimité en différé)
- Déplacement du réalisateur : 250 \$ / déplacement
- Frais supplémentaires (plus de 3 h) : 150 \$
- Montage : 75 \$ / heure
- Support technique (non requis si réalisateur sur place) : 100 \$ / mois

Ne sont requis aux fins de l'établissement du coût du contrat que les frais de base et les frais de déplacement.

Répartition des dépenses reliées à ce contrat, par année financière :

Année 2019 (octobre à décembre \*)

Frais fixes (CA ordinaires) : 3 mois x (1 250 \$ + 250 \$) = 4 500 \$ + taxes = 5 173,88 \$

Année 2020 (janvier à septembre)

Frais fixes (CA ordinaires) : 9 mois x (1 250 \$ + 250 \$) = 13 500 \$ + taxes = 15 521,63 \$

Voir l'intervention financière pour l'imputation budgétaire.

(\* le mois de septembre est assumé dans le contrat prenant fin le 3 septembre 2019)

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans ce contrat, l'arrondissement ne sera pas en mesure d'assurer la diffusion publique de ses séances ordinaires du conseil.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

-

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-27

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste / Secrétaire substitut  
d'arr.



**Dossier # : 1195069022**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat de services techniques à l'entrepreneur Signel Services inc. pour un montant de 100 589,59 \$ incluant les taxes suite à l'appel d'offres public numéro 19-17785 pour des travaux dans le cadre de la refonte de stationnements à l'arrondissement Outremont. Dépense provenant du PTI 2019-2021 - Fonds de stationnement |

Il est recommandé

D'autoriser une dépense maximale de 100 589,59 \$ incluant les taxes pour l'installation de la signalisation dans l'ensemble des rues de l'arrondissement d'Outremont ;

D'accorder à l'entrepreneur «Signel inc.», plus bas soumissionnaire, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 100 589,59 \$ incluant les taxes, pour une période débutant dans la semaine du 07 octobre 2019 et se terminant le 13 décembre 2019 conformément aux documents d'appel d'offres public 19-17785 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 17:35

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



## IDENTIFICATION

**Dossier # :1195069022**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat de services techniques à l'entrepreneur Signal Services inc. pour un montant de 100 589,59 \$ incluant les taxes suite à l'appel d'offres public numéro 19-17785 pour des travaux dans le cadre de la refonte de stationnements à l'arrondissement Outremont. Dépense provenant du PTI 2019-2021 - Fonds de stationnement |

## CONTENU

### CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'Arrondissement reçoit de nombreuses plaintes relatives aux règles de stationnement alternatif et plus précisément sur l'heure charnière au cours de laquelle il est obligatoire de déplacer les voitures. À maintes reprises, les citoyens ont demandé d'abolir ce système de stationnement alternatif. Une révision complète des règles de stationnement dans l'arrondissement a donc été réalisée selon les objectifs suivants :

- Gérer efficacement le stationnement
- Simplifier la signalisation
- Investir les profits générés par les revenus supplémentaires dans des mesures de transition écologique

La refonte globale s'appuie sur les principes suivants :

- Abolir le stationnement alternatif
- Augmenter la disponibilité des espaces sur rue
- Permettre aux résidents d'Outremont détenteurs d'un permis de stationnement annuel payant de se stationner sans limite de temps sur toutes les rues de l'arrondissement à l'exception des plages horaires prévues pour le nettoyage, des zones réservées pour les autobus scolaires, les personnes à mobilité réduite et des débarcadères
- Permettre aux détenteurs d'un permis de stationnement mensuel ou journalier payant de se stationner sans limite de temps sur l'ensemble des rues de l'arrondissement à l'exception des plages

horaires

prévues pour le nettoyage, des zones réservées pour les autobus scolaires, les personnes à mobilité réduite et des débarcadères

- Permettre aux non-détenteurs de vignettes de se stationner pour une limite de temps d'une durée de deux heures de 8h à 22h du lundi au dimanche sur l'ensemble des rues de l'arrondissement à l'exception des plages horaires prévues pour le nettoyage, des zones réservées pour les autobus scolaires, les personnes à mobilité réduite et des débarcadères

- Permettre à tous les utilisateurs de se stationner gratuitement et sans limite de temps de 22h à 8h du lundi au dimanche sur l'ensemble des avenues de l'arrondissement

Compte tenu de l'ampleur des travaux liés à l'installation de la nouvelle signalisation permanente de stationnement dans l'ensemble des rues, la Direction de l'arrondissement a décidé de la faire réaliser en régie externe.

Un devis technique définissant les travaux à exécuter ainsi que le délai requis a été élaboré par la Direction du Bureau de projets et du développement durable.

Le Service de l'approvisionnement lançait donc un appel d'offres public publié le 24 juillet 2019 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO. De plus, deux addendas ont été produits afin d'ajouter des items aux bordereaux et de préciser l'expérience requise pour l'exécution du contrat.

Il y a eu sept (7) preneurs du cahier de charges.

Six (6) entrepreneurs ont présenté une offre à l'arrondissement.

Après vérifications réalisées par l'agent du Service de l'approvisionnement, le seul qui n'a pas présenté de soumission, ne l'a pas fait compte tenu que ses engagements dans d'autres projets qui ne lui permettait pas d'effectuer notre projet dans le délai requis.

L'ouverture des soumissions a eu lieu, le 13 août 2019.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## **DESCRIPTION**

Le soumissionnaire, après avoir pris connaissance de tous les documents de soumission, s'engage à fournir la main d'œuvre, l'équipement, l'outillage, les permis d'occupations du domaine public ainsi que la supervision nécessaire à l'exécution complète et satisfaisante de tous les travaux qui consistent à l'installation de la signalisation relative à la refonte touchant l'ensemble des rues de l'arrondissement. Ces travaux seront exécutés selon les normes du Ministère des Transports du Québec (MTQ).

Le contrat débutera dans la semaine du 07 octobre 2019 et se terminera le 13 décembre 2019.

Il est nécessaire de constater que le plus bas soumissionnaire Signel Services inc. a fourni un prix extrêmement compétitif. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que l'entreprise Signel Services inc. a déjà le contrat de fabrication de la signalisation via un contrat cadre qui lie la Ville de Montréal à ce fournisseur. Puisque ce dernier fabrique déjà la signalisation, il est en mesure d'établir des coûts d'installation plus compétitifs sur le total du projet. Cette entreprise de signalisation se spécialise autant dans la fabrication que l'installation de signalisation.

Par ailleurs, le bordereau de prix ayant été ventilé le plus possible pour fournir le plus de détails sur les travaux à effectuer en complément du devis, il est peu probable que ce fournisseur ait mal compris le mandant. Malgré tout, une communication téléphonique a été produite auprès de la représentante de l'entreprise Signel afin de confirmer que leur compréhension du mandat s'arrimait bien à nos besoins et attentes.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

- 1 - Signel Services inc. 68 957,10 \$ + options 31 632,50 \$ = 100 589,60 \$
- 2 - 9030-5814 Qc inc. 137 597,48 \$ + options 84 794,06 \$ = 222 391,54 \$
- 3 - Environnement Routier NRJ inc. 148 814,44 \$ + options 81 287,33 \$ = 230 101,77 \$
- 4 - Michel Guimont Entrepreneur électricien inc. 217 613,54 \$ + options 84 138,71 \$ = 301 752,25 \$
- 5 - Les revêtements Scelltech inc. 193 796,11 \$ + options 132 652,41 \$ = 326 448,52 \$
- 6 - Signalisation de ville inc. 437 819,05 \$ + options 207 242,44 \$ = 645 061,49 \$

Le montant total pour contrat est de 100 589,59 \$ incluant les taxes.

La dépense sera imputée conformément aux informations financières inscrites dans l'intervention financière produite par la division des Services administratifs de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début : semaine du 07 octobre 2019

Fin : 13 décembre 2019

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 20 août 2019

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-15

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1195069028**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat pour la fourniture d'extensions de poteaux et la quincaillerie s'y reliant peints en vert, le tout nécessaire à la modification de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement, au fournisseur Acier Lachine pour un montant de 25 021,18 \$ incluant les taxes - Dépense provenant de PTI 2019-2021 - Fonds de stationnement |

Il est recommandé

D'accorder un contrat pour la fourniture d'extensions de poteaux et la quincaillerie s'y reliant peints en vert, le tout nécessaire à la modification de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement, au fournisseur Acier Lachine pour un montant de 25 021,18 \$ incluant les taxes

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 17:36

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1195069028

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat pour la fourniture d'extensions de poteaux et la quincaillerie s'y reliant peints en vert, le tout nécessaire à la modification de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement, au fournisseur Acier Lachine pour un montant de 25 021,18 \$ incluant les taxes - Dépense provenant de PTI 2019-2021 - Fonds de stationnement |

## CONTENU

### CONTEXTE

Dans le cadre de la refonte complète des règles de stationnement dans l'arrondissement, l'ensemble de la signalisation devra être modifiées.

Ainsi pour réaliser ces modifications, il est nécessaire d'acquérir les items suivants :

- Extensions de poteaux de signalisation et la quincaillerie s'y reliant peints en vert.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Accorder un contrat pour la fourniture d'extensions de poteaux et la quincaillerie s'y reliant peints en vert le tout nécessaire à la modification de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement au fournisseur *Acier Lachine* pour un montant de 25 021,18 \$ incluant les taxes

### JUSTIFICATION

Des soumissions ont aussi été demandées au fournisseur *Deschênes et fils* pour la fourniture des extensions de poteaux et la quincaillerie non peints et au fournisseur *XTM Powder coating* pour la peinture des extensions de poteaux et de la quincaillerie afin de comparer les prix.

Or, la soumission du fournisseur *Acier Lachine* qui comprend la fourniture des extensions, la quincaillerie s'y reliant et la peinture en vert de ceux-ci s'est avérée la plus basse.

Fourniture d'extensions de poteaux et la quincaillerie non peints

*Deschênes et fils* : 26 630,97 \$ incluant les taxes

Peinture des extensions et de la quincaillerie  
*XTM Powder coating* : 5 375,08 \$ incluant les taxes

Fourniture d'extensions, de la quincaillerie et la peinture de ces derniers  
*Acier Lachine* : 25 021,18 \$ incluant les taxes

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total pour ce projet est de 25 021,18 \$ incluant les taxes.

La dépense sera imputée conformément aux informations financières inscrites dans l'intervention financière produite par la division des Services administratifs de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont  
Kalina RYKOWSKA, Outremont

Lecture :

Kalina RYKOWSKA, 20 août 2019  
Mélanie DINEL, 20 août 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-08-15

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement





**Dossier # : 1195069027**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat pour la fourniture de l'ensemble de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement, de la quincaillerie s'y reliant et des supports pour enseignes de type Lexan utilisées lors des opérations de déneigement au fournisseur Signel services inc. pour un montant de 80 499,74 \$ incluant les taxes - Dépense provenant du PTI 2019-2021 - Fonds de stationnement |

Il est recommandé

D'accorder un contrat pour la fourniture de l'ensemble de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement au fournisseur Signel pour un montant de 41 643,94 \$ incluant les taxes

D'accorder un contrat pour la fourniture de la quincaillerie se reliant à l'installation de la signalisation au fournisseur Signel pour un montant de 20 402,31 \$ incluant les taxes

D'accorder un contrat pour la fourniture de supports pour enseignes de type Lexan utilisées lors des opérations de déneigement au fournisseur Signel pour un montant de 18 453,49 \$ incluant les taxes

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 17:38

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1195069027**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat pour la fourniture de l'ensemble de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement, de la quincaillerie s'y reliant et des supports pour enseignes de type Lexan utilisées lors des opérations de déneigement au fournisseur Signel services inc. pour un montant de 80 499,74 \$ incluant les taxes - Dépense provenant du PTI 2019-2021 - Fonds de stationnement |

## CONTENU

### CONTEXTE

Dans le cadre de la refonte complète des règles de stationnement dans l'arrondissement, l'ensemble de la signalisation devra être modifiées.

Ainsi pour réaliser ces modifications, il est nécessaire d'acquérir les items suivants :

- Enseignes de stationnement permanentes
- Quincaillerie nécessaire à l'installation des enseignes de stationnement
- Supports pour enseignes temporaires de type Lexan utilisées lors des opérations de déneigement

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Accorder un contrat pour la fourniture de l'ensemble de la signalisation prescrite par la refonte globale des règles de stationnement, de la quincaillerie s'y reliant et des supports pour enseignes de type Lexan utilisées lors des opérations de déneigement au fournisseur Signel pour un montant de 80 499,74 \$ incluant les taxes.

### JUSTIFICATION

La ville de Montréal étant liée au fournisseur *Signel* par une entente cadre relative à la fourniture d'enseignes de signalisation de stationnement, aucune autre demande de soumission n'a été produite auprès de fournisseurs différents.

Par ailleurs, des soumissions ont été demandées au fournisseur *Martech* pour la fourniture de la quincaillerie nécessaire à l'installation des enseignes de stationnement et au fournisseur *Onomat* pour la fourniture des supports pour enseignes de type Lexan afin de comparer les prix.

Or, dans les deux cas, les soumissions du fournisseur Signal se sont avérées plus basses.

Enseignes de stationnement

*Signal* : 41 643,94 \$ incluant les taxes

Quincaillerie nécessaire à l'installation

*Signal* : 20 402,31 \$ incluant les taxes

*Martech* : 39 640,50 \$ incluant les taxes

Supports pour enseignes de type Lexan

*Signal* : 18 453,49 \$ incluant les taxes

*Onomat* : 20 206,87 \$ incluant les taxes

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total pour ce projet est de 80 499,74 \$ incluant les taxes.

La dépense sera imputée conformément aux informations financières inscrites dans l'intervention financière produite par la division des Services administratifs de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont  
Kalina RYKOWSKA, Outremont

Lecture :

Kalina RYKOWSKA, 20 août 2019  
Mélanie DINEL, 20 août 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-08-15

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1195069029**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat pour l'implantation d'un système d'émission de permis par voie électronique à la firme GTechna pour un montant de 13 226,73 \$ incluant les taxes pour les douze (12) premiers mois - Dépense provenant du PTI 2019-2021 |

Il est recommandé

D'accorder un contrat pour l'implantation d'un système d'émission de permis par voie électronique à la firme GTechna pour un montant de 13 226,73 \$ incluant les taxes pour les douze (12) premiers mois - Dépense provenant du PTI 2019-2021

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 17:38

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1195069029**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat pour l'implantation d'un système d'émission de permis par voie électronique à la firme GTechna pour un montant de 13 226,73 \$ incluant les taxes pour les douze (12) premiers mois - Dépense provenant du PTI 2019-2021 |

## CONTENU

### CONTEXTE

Une révision complète des règles de stationnement dans l'arrondissement a donc été réalisée selon les objectifs suivants :

- Simplifier la signalisation
- Gérer efficacement le stationnement
- Investir les profits générés par les revenus supplémentaires dans des mesures de transition écologique

Un des principes sur lesquels la refonte globale s'appuie est de permettre aux détenteurs d'un permis de stationnement journalier payant de se stationner sans limite de temps sur l'ensemble des rues de l'arrondissement à l'exception des plages horaires prévues pour le nettoyage, des zones réservées pour les autobus scolaires, les personnes à mobilité réduite et des débarcadères

Ces permis journaliers seront disponibles pendant les heures d'ouverture aux endroits suivants :

Bureau d'Accès Montréal (BAM) situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine du lundi au jeudi, de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 13h

Bibliothèque située au 41, avenue St-Just du lundi au vendredi, de 12h à 20h et la fin de semaine de 10h à 17h

Centre Communautaire Intergénérationnel (CCI) situé au 999, avenue McEachran du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h et le samedi, de 10h à 17h

Par ailleurs, afin de faciliter l'acquisition de ces permis hors de ces heures d'ouverture, il est

recommandé d'implanter un système informatique permettant l'achat de ces permis par voie électronique en tout temps.

De plus, ce service permettra d'offrir aux résidents un (1) permis journalier gratuit par jour par adresse jusqu'à concurrence de cinquante (50) par année.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Accorder un contrat pour l'implantation d'un système d'émission de permis par voie électronique à la firme *GTechna* pour un montant 13 226,73 \$ incluant les taxes pour les douze (12) premiers mois.

### **JUSTIFICATION**

Une soumission a aussi été demandée au fournisseur *bciti* afin de comparer les prix.

Or, la soumission du fournisseur *GTechna* s'est avérée plus avantageuse puisque ce fournisseur a déjà implanté d'autres systèmes dans la ville de Montréal qui pourront échanger des données et informations avec le système proposé à l'arrondissement. De plus, la soumission de *GTechna* répond plus adéquatement aux besoins de l'arrondissement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total pour ce projet est de 13 226,73 \$ incluant les taxes pour les douze (12) premiers mois.

Les fonds seront réservés au compte du PTI 2019-2021 de l'Arrondissement Outremont.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont  
Kalina RYKOWSKA, Outremont

Lecture :

Kalina RYKOWSKA, 20 août 2019  
Mélanie DINEL, 20 août 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-15

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement





**Dossier # : 1195069031**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat pour la fourniture d'enseignes temporaires annonçant les modifications de la signalisation au fournisseur Martech pour un montant de 23 782,00 \$ incluant les taxes - Dépense à même le fonds de stationnement et budget de fonctionnement |

Il est recommandé

D'accorder un contrat pour la fourniture d'enseignes temporaires annonçant les modifications de la signalisation au fournisseur Martech pour un montant de 23 782,00 \$ incluant les taxes

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 17:42

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1195069031

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat pour la fourniture d'enseignes temporaires annonçant les modifications de la signalisation au fournisseur Martech pour un montant de 23 782,00 \$ incluant les taxes - Dépense à même le fonds de stationnement et budget de fonctionnement |

## CONTENU

### CONTEXTE

Dans le cadre de la refonte complète des règles de stationnement dans l'arrondissement, l'ensemble de la signalisation devra être modifiées.

Ainsi afin de bien signaler ces modifications aux automobilistes, il est nécessaire d'acquérir les items suivants :

- Enseignes temporaires annonçant les modifications des enseignes de stationnement

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Accorder un contrat pour la fourniture d'enseignes temporaires annonçant les modifications de la signalisation au fournisseur *Martech* pour un montant de 23 782,00 \$ incluant les taxes.

### JUSTIFICATION

Une soumission a aussi été demandée au fournisseur *Signal* afin de comparer les prix.

Or, la soumission du fournisseur *Martech* s'est avérée la plus basse.

*Martech* : 23 782,00 \$ incluant les taxes

*Signal Services inc.* : 35 354,81 \$ incluant les taxes

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total pour ce projet est de 23 782,00 \$ incluant les taxes.

Les fonds seront réservés à même la réserve des fonds d'unités de stationnements et le budget de fonctionnement

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Kalina RYKOWSKA, Outremont  
Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 26 août 2019  
Julie DESJARDINS, 22 août 2019  
Kalina RYKOWSKA, 19 août 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-15

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1195069023**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre |
| <b>Projet :</b>                                            | Plan de transport                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver la modification à l'entente conclue avec Communauto afin d'ajouter deux (2) emplacements dans l'arrondissement d'Outremont                                                                                                                            |

Il est recommandé:

De conclure avec la société *Communauto Inc.* un addenda au bail pour la location d'espaces de stationnement public afin :

- d'ajouter deux (2) espaces dans le stationnement hors rue surélevé du Centre Communautaire et Intergénérationnel (CCI);

D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer cet addenda pour et au nom de la Ville de Montréal.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 17:44

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195069023**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre |
| <b>Projet :</b>                                            | Plan de transport                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver la modification à l'entente conclue avec Communauto afin d'ajouter deux (2) emplacements dans l'arrondissement d'Outremont                                                                                                                            |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 11 juin 2019, une demande a été déposée par un agent de développement réseau de l'entreprise Communauto exprimant le souhait de déplacer deux espaces réservés aux voitures de Communauto dans l'arrondissement.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 18 juillet 2019, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- Deux (2) espaces dans le stationnement hors rue surélevé du Centre Communautaire et Intergénérationnel (CCI) ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

Le 25 juillet 2019, une correspondance énonçant ces recommandations a été envoyée par courrier au demandeur dont une copie est jointe au présent dossier en pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution du Conseil d'arrondissement CA05 160182  
 Résolution du Conseil d'arrondissement CA09 160069  
 Résolution du Conseil d'arrondissement CA12 160277  
 Résolution du Conseil d'arrondissement CA17 160099 / Résolution du Comité exécutif CE17 0739 / Résolution du Conseil municipal CM17 0585

## **DESCRIPTION**

La recommandation exige l'ajout suivant :

Ajout de deux (2) espaces dans le stationnement hors rue surélevé du Centre Communautaire et Intergénérationnel (CCI)

## **JUSTIFICATION**

- Les besoins en matière d'autopartage ont substantiellement augmenté dans les dernières années
- Cette mesure vient supporter le plan de transport de la Ville de Montréal
- Encourager ce mode de transport permet de contribuer à la réduction des GES
- L'ajout de ces espaces est au bénéfice des citoyens d'Outremont

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Augmentation des revenus passant de 2 600 \$ à 2 800 \$ par mois (taxes en sus)

Les travaux relatifs à l'installation des enseignes de signalisation seront réalisés par *Communauto*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Luc GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Kalina RYKOWSKA, Outremont  
Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont  
Samer EL-AHMADIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Marina FRESSANCOURT, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Kalina RYKOWSKA, 20 août 2019  
Mélanie DINEL, 20 août 2019  
Marina FRESSANCOURT, 16 août 2019  
Samer EL-AHMADIE, 14 août 2019  
Luc GAGNON, 13 août 2019

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-12

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement





**Dossier # : 1192504034**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un soutien financier de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet « Intervention et travailleur de rue », dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021) - Approuver le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement substitut à signer ledit protocole - Dépense provenant de la Ville Centre |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ACCORDER un soutien financier de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet visant l'embauche d'un travailleur de rue dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021);

D'APPROUVER le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole;

D'IMPUTER cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centre.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 17:45

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1192504034**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un soutien financier de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet « Intervention et travailleur de rue », dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021) - Approuver le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement substitut à signer ledit protocole - Dépense provenant de la Ville Centre |

## CONTENU

### CONTEXTE

#### **Relativement au Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ 2019)**

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements). Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ce dernier par le biais d'ententes signée par les deux parties.

La treizième édition du Programme d'Intervention de Milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans est officiellement lancée. Elle s'inscrit dans le cadre du plan d'action montréalais pour les jeunes 2018-2020 et du plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant.

#### **Relativement à l'Entente administrative MIDI-Ville 2018 - 2021**

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En août

2017, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2017-2018 a pris fin le 31 mars 2018.

Le 26 mars 2018, le conseil municipal a approuvé la nouvelle entente triennale entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal de 12 M\$, couvrant la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2021. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets doivent s'inscrire dans les domaines d'intervention du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière d'harmonisation des relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie et dans les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et la lutte au racisme et à la discrimination;
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu;
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif;
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

Le présent sommaire vise à autoriser l'octroi d'une contribution financière de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet « Intervention et travailleur de rue », dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021) et à approuver le projet de convention à cet effet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE18 1998 - 05 décembre 2018 :** Adopter le premier plan d'action de la Ville de Montréal « Montréal inclusive » 2018-2021, en matière d'intégration des nouveaux arrivants.

**CA18 16 0319 - 9 octobre 2018 :** D'accorder un soutien financier de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet visant l'embauche d'un travailleur de rue dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021); D'approuver le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; D'autoriser le Maire et la Secrétaire substitut d'arrondissement à signer ledit protocole;

**D'IMPUTER** cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centre.

**CM18 0383 - 26 mars 2018 :** Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 000 000 \$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période.

**CA17 16 0391 - 2 octobre 2017 :** D'accorder un soutien financier de 6 308 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet visant l'embauche d'un travailleur de rue dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2017-2018); D'approuver le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; D'autoriser la Mairesse et la Secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention; D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centre.

**CM17 1000 - 21 août 2017 :** Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 000 000 \$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période.

**CA16 16 0337 - 3 octobre 2016 :** D'accorder un soutien financier de 6 308 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet visant l'embauche d'un travailleur de rue dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2017-2018); D'approuver le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; D'autoriser la Mairesse et la Secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention.

**CE07 0768:** Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales ».

## **DESCRIPTION**

### **Maison des jeunes d'Outremont**

#### **Projet « Intervention et travailleur de rue »**

Le projet *Intervention et travailleur de rue* est présenté par la Maison des jeunes d'Outremont et s'inscrit dans les orientations du Programme.

Par le maintien de la présence d'un travailleur de rue sur le territoire d'Outremont, le projet vise à assurer une présence significative et une cohabitation harmonieuse dans les endroits fréquentés par les jeunes et à réaliser des activités préventives afin de diminuer l'impact des problématiques sociales jeunesse (consommation de drogues et d'alcool, vandalisme et graffitis, violence et émergence des gangs de rue, etc.)

La contribution recommandé dans le cadre de l'Entente se chiffre à **8 945 \$**.

## **JUSTIFICATION**

Le projet s'inscrit dans les paramètres du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans.

Les membres de la Table de concertation jeunesse Outremont, en accord avec leur « Plan local d'action concerté », souhaitent reconduire le projet « Intervention et travailleur de rue ». Les membres considèrent qu'une approche basée sur le travail de proximité est une méthode efficace pour rejoindre les jeunes à risque et les influencer dans leur cheminement personnel.

Étant donné l'impact positif de la présence d'un travailleur de rue dans notre milieu, il est souhaitable de reconduire le projet « Intervention et travailleur de rue » afin de maintenir une présence significative dans les zones ciblées, réduire les facteurs de risque, tel que la délinquance, et bonifier le programme d'intervention visant la prévention des problématiques identifiées par les intervenants jeunesse du milieu (toxicomanie, graffitis nuisibles, vandalisme, intimidation et hypersexualisation).

Le projet continuera de bénéficier du soutien et de l'expertise développée par les divers partenaires, soit la Table de concertation jeunesse de Côte-des-Neiges, l'organisme Prévention NDG et l'équipe de travailleurs de rue de l'arrondissement Côte-des-Neiges.

Parmi les quatre domaines d'activités prioritaires définis dans les Priorités jeunesses montréalaises, ce projet s'inscrit dans le volet Intégration socio-économique et cohésion sociale, prévention des problématiques socio-urbaines et de la violence.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier de 8 945 \$ demeure non récurrent. Le financement de la contribution financière se répartit ainsi :

- Un montant de **930 \$** sera assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2018-2021)
- Un autre montant de **8 015 \$** sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

| Organisme                     | Projet                             | Soutien accordé |          | Soutien recommandé 2019 | Soutien recommandé sur budget global du projet (%) |
|-------------------------------|------------------------------------|-----------------|----------|-------------------------|----------------------------------------------------|
|                               |                                    | 2017            | 2018     |                         |                                                    |
| Maison des jeunes d'Outremont | Intervention et travailleur de rue | 6 308 \$        | 8 945 \$ | 8 945 \$                | 26 %                                               |

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet débutera le 9 septembre 2019 et se terminera le 29 mai 2020. Il est nécessaire qu'une décision soit rendu à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2019.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'entente MIDI-Ville figurant à l'Annexe 2 de la convention à intervenir (voir document juridique joint au sommaire).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décision du conseil d'arrondissement : 3 septembre 2019

Signature de la convention : 17 septembre 2019

Début du projet : 9 septembre 2019

Remise du rapport d'étape : 28 février 2020

Fin du projet : 29 mai 2020

Remise du rapport final : 26 juin 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marie-Eve CARPENTIER, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Natalie DOYLE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Natalie DOYLE, 13 août 2019

Marie-Eve CARPENTIER, 13 août 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

### **ENDOSSÉ PAR**

Luc LAFRANCE  
Chef de division sports et loisirs par intérim

Le : 2019-08-13





**Dossier # : 1192504044**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement – Dépense provenant du budget de fonctionnement |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ACCORDER une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 17:46

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



## IDENTIFICATION

**Dossier # :1192504044**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement – Dépense provenant du budget de fonctionnement |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'arrondissement d'Outremont dispose d'un budget pouvant être distribué sous forme de subventions ou de commandites à différents organismes du milieu. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, souhaitant établir un certain nombre de paramètres afin d'analyser objectivement les demandes de subvention reçues, s'est dotée d'une politique de soutien aux projets spéciaux. La *Politique de soutien logistique et de soutien aux projets spéciaux des organismes* a été adopté par le conseil d'arrondissement le 2 février 2015. L'arrondissement entend ainsi reconnaître l'action menée dans son milieu par certains organismes en leur versant une assistance financière directe et/ou en les supportant sur le plan de la logistique.

Les buts de cette Politique sont les suivants :

- Supporter financièrement les interventions d'organismes du milieu
- Favoriser une utilisation équitable et appropriée des fonds publics
- Permettre une discrimination positive à l'intérieur des demandes d'assistance financière reçues
- Supporter techniquement ou financièrement les activités d'organismes du milieu
- Appuyer les groupes se distinguant dans leur discipline respective.

De plus, la *Politique de soutien logistique et de soutien aux projets spéciaux des organismes* identifie le type de subvention admissible, les critères d'attribution, l'accessibilité, les exclusions, les dates prévues pour le dépôt et l'analyse des demandes, les exigences, les paramètres d'évaluation des demandes ainsi que la constitution du comité d'attribution des subventions.

L'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron a déposé une demande de contribution financière dans le cadre de cette Politique pour la réalisation de son projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron ». Cet organisme s'est donné comme mission de contribuer à l'appréciation des arts par le public en offrant des spectacles, des expositions, des présentations, des événements liés à l'art public, en s'inspirant de la pensée artistique et sociale de Marcelle-Ferron.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA18 16 0178 - 4 juin 2018** : Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ aux « Amis de la place Marcelle-Ferron » pour la réalisation du projet « Les Bancs publics » présenté dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement; Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA16 16 0140 - 2 mai 2016** : D'accorder, sous réserve des conditions décrites au dossier décisionnel, une contribution financière d'un montant de 500 \$ aux « Amis de la place Marcelle-Ferron » pour la réalisation du projet « Les Glaces » présenté dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement; D'autoriser une dépense à cette fin de 500 \$ provenant du budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA15 16 0040 - 2 février 2015** : Adopter la politique de soutien financier et logistique aux projets spéciaux des organismes partenaires de l'arrondissement d'Outremont, jointe au dossier décisionnel

## DESCRIPTION

L'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron, dans le cadre de son projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron », présente cinq (5) séance de projection de films sur l'art en 2019. Deux projections ont eu lieu les 15 et 22 juin dernier, alors que des films sur Marcelle-Ferron et Pauline Julien ont été présentés gratuitement à la place Marcelle-Ferron.

Trois autres projections sont prévus dans le cadre de ce projet soit :

### **Le samedi 7 septembre 2019 ou le dimanche 8 septembre 2019 en cas de pluie Rivers and Tides - Andy Goldsworthy Working With Time**

Documentaire de Thomas Riedelsheimer (2001, 90 min.) - Version originale avec sous-titres français

Documentaire sur le landartist Andy Goldsworthy, qui a consacré son oeuvre depuis 25 ans à travailler dans la nature où il puise ses matériaux.

Montage : De 17 h à 19 h

Événement : De 19 h 30 à 21 h 15

Démontage : De 21 h 15 à 22 h 30

### **Le samedi 14 septembre 2019 ou le dimanche 15 septembre 2019 en cas de pluie Ai Weiwei : Never Sorry**

Documentaire de Alison Klayman (2012 - 91 min.) - Version originale avec sous-titres français

Portrait d'un artiste engagé qui affronte sans relâche l'État chinois et rappelle de manière essentielle notre besoin de liberté individuelle, politique et artistique.

Montage : De 17 h à 19 h

Événement : De 19 h 30 à 21 h 15

Démontage : De 21 h 15 à 22 h 30

### **Le samedi 28 septembre 2019 ou le dimanche 29 septembre 2019 en cas de pluie**

*Cette projection aura lieu dans le cadre des Journées de la culture 2019.*

Montage : De 17 h à 19 h

Événement : De 19 h 30 à 21 h 15

Démontage : De 21 h 15 à 22 h 30

L'arrondissement prêtera du matériel à l'organisme pour la tenue de l'événement (système de son, tables, chaises, extensions, tapis). Le transport du matériel prêté entre le chalet du parc Saint-Viateur et la place Marcelle-Ferron, le montage, le démontage et l'entreposage du matériel seront effectués par l'organisme.

De plus, les droits d'auteurs à verser pour la projection des deux films présentés seront assumés par l'organisme.

L'organisme a déposé une demande de contribution financière d'un montant de 500 \$ ainsi que le prêt de matériels au soutien de son projet, et ce, dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement.

Un comité d'attribution composé de madame Anne-Marie Poitras, directrice par intérim, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de Sebastian Abalos, agent culturel, et de Jean-René Usclat, secrétaire de direction, s'est réuni le 26 août 2019 afin d'analyser la demande soumise et d'émettre ses recommandations.

Tels qu'indiqué à la fiche informative jointe en pièces confidentielles au présent sommaire, après analyse des deux projets, le comité d'attribution recommande l'octroi d'une contribution de 500 \$ aux Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron ». Le comité recommande également que soit fourni le soutien logistique et le matériel requis demandé par l'organisme, sous réserve des besoins de l'arrondissement et de la disponibilité du matériel.

## **JUSTIFICATION**

La demande réponds aux critères et aux exigences de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux des organismes.

L'événement « Cinéma ! » présenté par Les Amis de la place Marcelle-Ferron est un événement rassembleur de nature à créer un sentiment d'appartenance et favorisant la participation citoyenne aux activités culturelles. Cet événement permettra de contribuer à développer l'intérêt du public pour l'art et à faire connaître l'arrondissement comme un important pôle culturel de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **1 ) Contribution financière**

Versement d'une contribution financière de 500 \$ pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement, et ce, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement.

Imputation budgétaire

2418-0010000-302705-07001-61900-000000-0000-000000-000000-00000-00000.

### **2) Prêt de matériels**

L'arrondissement prêtera des chaises, des tables et un système de son à l'organisme.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ». L'événement contribue également au soutien et au développement de la culture locale et de la diversité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme se chargera de la promotion de son projet et produira affiches et prospectus (flyers). L'arrondissement fera également la promotion de l'événement sur ses plate-formes (site internet, facebook, etc.)

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-22

Anne-Marie POITRAS  
Directrice par intérim - Direction culture,  
sports, loisirs et développement social  
Chef de division - Culture, bibliothèque et  
développement social



**Dossier # : 1195901018**

|                                           |                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs _du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour la période des mois de juin et juillet 2019                                               |

Je recommande :

Le **DÉPÔT** des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour la période des mois de juin et juillet 2019.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 17:47

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195901018**

|                                           |                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour la période des mois de juin et juillet 2019                                              |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période des mois de juin et juillet 2019

**JUSTIFICATION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hanane BELKASS  
prepose(e) au soutien administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-05

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>



**Dossier # : 1195901017**

|                                           |                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs _du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période des mois de juin et juillet 2019                                                                     |

Je recommande :

Le **DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour la période des mois de juin et juillet 2019.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 17:48

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195901017**

|                                           |                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période des mois de juin et juillet 2019                                                                    |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction des services administratifs, division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hanane BELKASS  
prepose(e) au soutien administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-05

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

**Dossier # : 1196695019**

|                                           |                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs _du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt des rapports des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2019                                                          |

Je recommande :

Le **DÉPÔT** des rapports des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2019.

|                  |                         |                            |
|------------------|-------------------------|----------------------------|
| <b>Signé par</b> | Marie-Claude<br>LEBLANC | <b>Le</b> 2019-08-29 17:49 |
|------------------|-------------------------|----------------------------|

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1196695019

|                                           |                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt des rapports des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2019                                                         |

## CONTENU

### CONTEXTE

Tel que requis au *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-3), le rapport mensuel de reddition de compte des décisions déléguées est déposé au conseil.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0248 - Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2019 (1196695009)

### DESCRIPTION

Dépôt au conseil du rapport mensuel de reddition de compte visant les décisions déléguées tel que requis par la réglementation de l'arrondissement (AO-3).

### JUSTIFICATION

*Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-3), article 3

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-22

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement



**Dossier # : 1190465004**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense additionnelle maximale de 10 623.69 \$ (taxes incluses) pour la majoration du contrat de Nadeau Nadeau Blondin Architectes et du budget des contingences, suite au défaut de l'entrepreneur et à l'intervention de la caution dans le cadre du projet de réfection et de réaménagement de locaux du Centre communautaire intergénérationnel (CCI) d'Outremont situé au 999 avenue McEachran à Outremont. - Budget provenant du PTI |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

**D'AUTORISER** une dépense additionnelle maximale de 10 623.69 \$ (taxes incluses) pour la majoration du contrat de Nadeau Nadeau Blondin Architectes et du budget des contingences, suite au défaut de l'entrepreneur et à l'intervention de la caution dans le cadre du projet de réfection et de réaménagement de locaux du Centre communautaire intergénérationnel (CCI) d'Outremont situé au 999 avenue McEachran à Outremont. - Budget provenant du PTI

**DE MAJORER** le contrat de Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. de 20 465.55 \$ à 27 639.99 \$ (taxes incluses)

**DE MAJORER** le budget des contingences de 2 500.00 \$ à 5 949.25 \$ (taxes incluses).

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 17:50

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1190465004

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense additionnelle maximale de 10 623.69 \$ (taxes incluses) pour la majoration du contrat de Nadeau Nadeau Blondin Architectes et du budget des contingences, suite au défaut de l'entrepreneur et à l'intervention de la caution dans le cadre du projet de réfection et de réaménagement de locaux du Centre communautaire intergénérationnel (CCI) d'Outremont situé au 999 avenue McEachran à Outremont. - Budget provenant du PTI |

## CONTENU

### CONTEXTE

Suite au défaut contractuel de l'entrepreneur et au transfert à la caution du projet de réfection et de réaménagement de locaux du Centre communautaire intergénérationnel (CCI) d'Outremont, des honoraires supplémentaires sont requis pour la gestion des travaux par l'architecte.

Les graves lacunes en gestion de projet et les effectifs très limités de cet entrepreneur ont demandé un travail hors de l'ordinaire à l'architecte. De plus, la prolongation des travaux à compte-goutte après la date d'échéance des travaux a fait exploser le budget des heures requises pour le suivi et la gestion de ce projet par l'architecte.

Les travaux devaient être réalisés en 90 jours. La fin initiale des travaux a été reportée du 24 février 2019 au 15 mars 2019. Les travaux ne sont toujours pas terminés. Nous sommes maintenant à plus de 120 jours de retard.

Nous avons épuisé le budget des contingences en honoraires pour ce projet. L'architecte nous demande de payer 22 heures de travail supplémentaire qu'il a réalisé hors de son mandat.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**D1180465001 - 16 août 2018** : Octroyer un contrat de gré à gré d'un montant de 20 465.55 \$ (incluant les taxes) à la firme Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. pour des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement de locaux du Centre communautaire intergénérationnel (CCI) d'Outremont au 999 avenue McEachran à Outremont et autoriser un budget de contingences 2 500\$ - Dépense provenant du PTI

**CA18 16 0353 - 5 novembre 2018** : Octroyer à S.R. & MARTIN INC, un contrat de travaux de réaménagement de locaux du Centre communautaire intergénérationnel (CCI) et de l'aréna d'Outremont au 999, avenue McEachran à Outremont pour un montant de 375 355,43 \$ (incluant les taxes) - Appel d'offres public DC01-18 - Autoriser une dépense totale de 412 890,97 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du PTI

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel a pour objet d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 10 623.69 \$ (taxes incluses) pour le paiement des honoraires supplémentaires réalisés jusqu'à maintenant et pour la poursuite de la gestion des travaux par l'architecte, majorant ainsi le contrat de Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. de 20 465.55 \$ à 27 639.99 \$ (taxes incluses) et le budget des contingences de 2 500.00 \$ à 5 949.25 \$ (taxes incluses).

Description des honoraires réalisés et à venir :

Honoraires réalisés : 22 heures x 90 \$/heures = 1 980 \$ + taxes

3 visites de chantier à venir : 3 visites x 700 \$/visite = 2 100 \$ + taxes

24 heures à venir : 24 heures x 90 \$/heures = 2 160 \$ + taxes

Budget de contingences additionnel : 3 000 \$ + taxes

Les honoraires de l'architecte seront payés sur une base horaire pour le travail réellement effectué.

## **JUSTIFICATION**

L'expertise du consultant est requise par la Ville pour la continuité du projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense maximale à autoriser est de 10 623.69 \$ taxes incluses.

Il est important de noter que cette dépense additionnelle sera plus que couverte par les frais de pénalité de retard imposés à l'entrepreneur. Les frais de retard imposés à l'entrepreneur sont de 1 000\$ / jour de retard.

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**



Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain FISET  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-07-17

Anne-Marie POITRAS  
Directrice par intérim



**Dossier # : 1190465003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense additionnelle maximale de 7 013.48 \$ (taxes incluses) pour la majoration du contrat de Nadeau Nadeau Blondin Architectes et du budget des contingences, suite au défaut de l'entrepreneur et à l'intervention de la caution dans le cadre du projet de réfection et de réaménagement de locaux de l'aréna d'Outremont situé au 999 avenue McEachran à Outremont. - Budget provenant du PTI |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

**D'AUTORISER** une dépense additionnelle maximale de 7 013.48 \$ (taxes incluses) pour la majoration du contrat de Nadeau Nadeau Blondin Architectes et du budget des contingences, suite au défaut de l'entrepreneur et à l'intervention de la caution dans le cadre du projet de réfection et de réaménagement de locaux du Centre communautaire intergénérationnel (CCI) d'Outremont situé au 999 avenue McEachran à Outremont. - Budget provenant du PTI

**DE MAJORER** le contrat de Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. de 13 394.59 \$ à 18 108.57 \$ (taxes incluses)

**DE MAJORER** le budget des contingences de 1 500.00 \$ à 3 799.50 \$ (taxes incluses).

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 17:51

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1190465003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense additionnelle maximale de 7 013.48 \$ (taxes incluses) pour la majoration du contrat de Nadeau Nadeau Blondin Architectes et du budget des contingences, suite au défaut de l'entrepreneur et à l'intervention de la caution dans le cadre du projet de réfection et de réaménagement de locaux de l'aréna d'Outremont situé au 999 avenue McEachran à Outremont.<br>- Budget provenant du PTI |

**CONTENU****CONTEXTE**

Suite au défaut contractuel de l'entrepreneur et au transfert à la caution du projet de réfection et de réaménagement de locaux de l'aréna d'Outremont, des honoraires supplémentaires sont requis pour la gestion des travaux par l'architecte.

Les graves lacunes en gestion de projet et les effectifs très limités de cet entrepreneur ont demandé un travail hors de l'ordinaire à l'architecte. De plus, la prolongation des travaux à compte-goutte après la date d'échéance des travaux a fait exploser le budget des heures requises pour le suivi et la gestion de ce projet par l'architecte.

Les travaux devaient être réalisés en 90 jours. La fin initiale des travaux a été reportée du 24 février 2019 au 15 mars 2019. Les travaux ne sont toujours pas terminés. Nous sommes maintenant à plus de 120 jours de retard.

Nous avons épuisé le budget des contingences en honoraires pour ce projet. L'architecte nous demande de payer 14 heures de travail supplémentaire qu'il a réalisé hors de son mandat.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA18 16 0287 - 4 septembre 2018** : Octroyer à la firme Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. un contrat de gré à gré pour des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement de locaux de l'aréna d'Outremont situé au 999 avenue McEachran à Outremont pour un montant de 13 394,59 \$ (incluant les taxes) et autoriser un budget de contingences 1 500\$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du PTI

**CA18 16 0353 - 5 novembre 2018** : Octroyer à S.R. & MARTIN INC, un contrat de travaux de réaménagement de locaux du Centre communautaire intergénérationnel (CCI) et de l'aréna d'Outremont au 999, avenue McEachran à Outremont pour un montant de 375 355,43 \$ (incluant les taxes) - Appel d'offres public DC01-18 - Autoriser une dépense totale de 412 890,97 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du PTI

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel a pour objet d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 7 013.48 \$ (taxes incluses) pour le paiement des honoraires supplémentaires réalisés jusqu'à maintenant et pour la poursuite de la gestion des travaux par l'architecte, majorant ainsi le contrat de Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. de 13 394.59 \$ à 18 108.57 \$ (taxes incluses) et le budget des contingences de 1 500.00 \$ à 3 799.50 \$ (taxes incluses).

Description des honoraires réalisés et à venir :

Honoraires réalisés : 14 heures x 90 \$/heures = 1 260 \$ + taxes

2 visites de chantier à venir : 2 visites x 700 \$/visite = 1 400 \$ + taxes

16 heures à venir : 16 heures x 90 \$/heures = 1 440 \$ + taxes

Budget de contingences : 2 000 \$ + taxes

Les honoraires de l'architecte seront payés sur une base horaire pour le travail réellement effectué.

## **JUSTIFICATION**

L'expertise du consultant est requise par la Ville pour la continuité du projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense maximale à autoriser est de 7 013.48 \$ taxes incluses.

Il est important de noter que cette dépense additionnelle sera plus que couverte par les frais de pénalité de retard imposés à l'entrepreneur. Les frais de retard imposés à l'entrepreneur sont de 1 000\$ / jour de retard.

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain FISET  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-07-17

Anne-Marie POITRAS  
Directrice par intérim

**Dossier # : 1196695016**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense supplémentaire d'un maximum de 3 000 \$ (incluant les taxes) au contrat de gré à gré avec la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont prenant fin le 6 février 2020 - Dépense provenant du budget de fonctionnement |

Je recommande :

**D'AUTORISER** une dépense additionnelle maximale de 3 000 \$ (incluant les taxes) au contrat de gré à gré avec la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont prenant fin le 6 février 2020, le tout dû à des besoins supplémentaires pour couvrir les éventuelles évictions d'ici la fin de ce contrat;

**DE MAJORER** le contrat de la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) de 3 000 \$ à 6 000 \$ (incluant les taxes);

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

|                  |                         |                            |
|------------------|-------------------------|----------------------------|
| <b>Signé par</b> | Marie-Claude<br>LEBLANC | <b>Le</b> 2019-08-29 17:52 |
|------------------|-------------------------|----------------------------|

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196695016**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense supplémentaire d'un maximum de 3 000 \$ (incluant les taxes) au contrat de gré à gré avec la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont prenant fin le 6 février 2020 - Dépense provenant du budget de fonctionnement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 4 février 2019, le conseil de l'arrondissement a octroyé un nouveau contrat, d'une durée d'un an, à la firme 9176-7277 Québec inc. » (Go Cube) afin d'assurer la récupération et l'entreposage des biens récupérés sur le domaine public suite à une éviction. Le budget avait été réduit de 6 000 \$ à 3 000 \$ en considération des dépenses réelles des années précédentes.

Cependant, suite à l'octroi de ce contrat, deux évictions dans un court délai au printemps ont entamé une partie importante de ce budget. Des frais d'entreposage d'un dossier de 2018 qui a été réglé à la fin du printemps 2019 ont également été assumé par le montant de 3 000 \$.

Afin d'assurer la suite de ce service pour de potentielle éviction d'ici la fin du contrat (le 6 février 2020), il est nécessaire de bonifier le montant du contrat initial pour l'augmenter à 6 000 \$ (incluant les taxes).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 16 0041 (1196695002) - Octroyer un contrat de gré à gré à la firme « 9176-7277 Québec inc. » (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période d'un an, soit du 7 février 2019 au 6 février 2020, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 3 000 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA18 16 0027 - Octroyer un contrat de gré à gré à la firme « 9176-7277 Québec inc. » (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période d'un an, soit du 7 février 2018 au 6 février 2019, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 6 000 \$ (incluant les taxes) - Approuver la convention à cet effet et autoriser la secrétaire substitut à signer cette convention pour et au nom de l'arrondissement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA17 16 0040 – Octroyer un contrat de gré à gré à la firme « 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) » pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période d'un an, soit du 7 février 2017 au 6 février 2018, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 6 000 \$ (comprenant les taxes) - Approuver la convention à cet effet et autoriser les signataires à signer pour et au nom de l'arrondissement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA16 16 0004 – Octroyer un contrat de gré à gré à la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période d'un an, soit du 5 février 2016 au 4 février 2017, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 6 000 \$, incluant les taxes - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA14 16 0076 – Octroyer un contrat de gré à gré à la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période de deux ans, soit du 5 février 2014 au 4 février 2016, selon les prix unitaires de sa soumissions, jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000,00 \$ par année incluant les taxes

CA13 16 0036 – Contrat octroyé à la firme 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction pour la période du 5 février 2013 au 4 février 2014 jusqu'à concurrence de 5 000 \$ incluant les taxes.

## **DESCRIPTION**

Bonification de 3 000 \$ du montant autorisé par la résolution CA19 16 0041 (GDD 1196695002) le 4 février 2019 pour le contrat visant l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période d'un an prenant fin le 6 février 2020 afin de permettre à l'arrondissement de poursuivre son offre de service en récupération des biens abandonnés sur le domaine public suite à une éviction.  
La grille tarifaire 2019 de Go Cube pour ses services et apparaissant au sommaire 1196695002 reste la même.

## **JUSTIFICATION**

Suite à deux évictions rapprochées au début de 2019 et aux frais relatifs à une éviction de 2018 ayant été réglée après février 2019, le budget de 3 000 \$ initialement alloué est presque entièrement dépensé. Afin d'assurer le service d'ici la fin du contrat le 6 février 2020, il est nécessaire de bonifier le montant initialement autorisé afin d'assurer la récupération des biens abandonnées sur le domaine public suite à une éviction afin que les citoyens visés ne perdent pas leurs biens.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention financière.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**



Sans l'autorisation de ce montant supplémentaire, l'arrondissement ne sera pas en mesure d'assurer la récupération des biens abandonnés sur le domaine public suite à une éviction tel que le requiert le *Code civil du Québec*.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

-

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement

Le : 2019-07-31



**Dossier # : 1193711030**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 600 \$ pour accorder une contribution financières de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée et une contribution financière de 300\$ à l'Association de la ruelle VLOC - Dépense provenant du budget de fonctionnement |

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense de 600 \$ à même le budget de fonctionnement pour accorder une contribution financière de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée et une contribution financière de 300 \$ à l'Association de la ruelle VLOC, selon les conditions indiquées au sommaire décisionnel;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières décrites au présent sommaire.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 17:54

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193711030**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 600 \$ pour accorder une contribution financières de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée et une contribution financière de 300\$ à l'Association de la ruelle VLOC - Dépense provenant du budget de fonctionnement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'inauguration de la première ruelle verte d'Outremont a eu lieu en 2009. Située entre les avenues de l'Épée et Querbes au sud de l'avenue Lajoie, le projet de la ruelle verte s'est réalisé grâce à l'initiative de résidants de l'avenue de l'Épée en concertation avec leur voisinage. Le projet a progressé jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de solliciter les ressources de l'arrondissement pour en faciliter la réalisation. Une réflexion s'est alors amorcée pour déterminer une orientation visant à faciliter l'aménagement des ruelles. Une politique pour l'aménagement des ruelles vertes a été entérinée lors du conseil d'arrondissement du 4 juin 2012. La première contribution financière de 300\$ a été accordée en 2013 pour cette ruelle verte et a été répétée pour un montant similaire en 2014, 2015, 2016 et 2017.

Un deuxième projet de ruelle verte a été déposé en 2014, il s'agit de la ruelle située longitudinalement entre les avenues Champagneur et Outremont et entre les avenues Van Horne et Lajoie (VLOC). Un groupe de citoyens a été constitué et souhaite s'impliquer activement dans le verdissement de cette ruelle. La première contribution financière de 300 \$ a été accordée en 2014 pour cette ruelle verte et a été répétée pour un montant similaire en 2015, 2016 et 2017.

En 2017, deux nouveaux projets d'aménagement de ruelles vertes ont été présentés, analysés et entérinés par le Conseil d'arrondissement. Le premier projet concerne la ruelle D2RV située dans le périmètre des avenues Davaar, Rockland, Ducharme et Van Horne. Les ruelles longitudinale et perpendiculaires sont incluses dans l'aménagement.

Le second projet est la ruelle Bloomfield/De l'Épée, située dans le périmètre des avenues De l'Épée, Bloomfield, Van Horne et Lajoie. Seule la ruelle longitudinale est considérée dans l'aménagement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA18 16 0175** - 1185078014: le conseil autoriser une dépense maximale de 1200 \$ pour octroyer une contribution financière de 300 \$ à chacun des organismes suivants : Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée; VLOC (Comité de la ruelle verte de l'avenue

Champagneur); Comité de la ruelle Bloomfield/De l'Épée; Comité de la ruelle D2RV sous condition de leur reconnaissance légale à titre d'organisme à but non lucratif - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**CA17 16 0374** - 5 septembre 2017 - Accepter le projet d'aménagement de la ruelle verte Bloomfield / de l'Épée, dans le périmètre des avenues Bloomfield, de l'Épée, Van Horne et Lajoie.

**CA17 16 0375** - 5 septembre 2017 - Accepter le projet d'aménagement de la ruelle verte D2RV dans le périmètre des avenues Davaar, Rockland, Ducharme et Van Horne.

**CA17 16 0228** - 5 juin 2017 - Autoriser une dépense de 600 \$ pour accorder une contribution financière de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée (sous condition) et une contribution financière de 300 \$ au VLOC (Comité de la ruelle verte de l'avenue Champagneur) - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

**CA16 16 0167** - 2 mai 2016 - Autoriser une dépense de 600 \$ pour accorder une contribution financière de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée et une contribution financière de 300 \$ au VLOC (comité de la ruelle verte de l'avenue Champagneur) - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

## DESCRIPTION

L'adoption du Guide d'aménagement d'une ruelle verte a été entérinée au mois de mai 2019. Ce nouveau guide est venu modifier la "*Politique d'aménagement d'une ruelle verte*" de l'arrondissement d'Outremont qui avait été adoptée le 4 juin 2012 et prévoyait que les ruelles vertes qui avaient été identifiées dans l'arrondissement d'Outremont en date du 1er octobre 2018 ne recevraient plus le montant de 300 \$ qui pouvait leur être accordés annuellement.

Malgré ce qui précède, l'administration a convenu d'appliquer une mesure transitoire pour l'année 2019 en versant, aux comités qui en faisait la demande avant le 1er juin 2019, une contribution annuelle de 300 \$.

La procédure actuelle pour obtenir une contribution annuelle de 300 \$, par ruelle verte, pour l'achat de végétaux et de matériaux divers, était celle définie dans la politique datée de 2012, à savoir:

- l'organisme reconnu doit transmettre à l'administration, à chaque printemps, une demande formelle;
- la Direction des travaux publics valide auprès du Registraire des entreprises du Québec le statut légal de l'organisme
- Suivant une confirmation positive, la Direction des travaux publics prépare alors un GDD pour autorisation de dépense par le Conseil d'arrondissement.

Pour l'année 2019, nous avons reçu deux (2) demandes sur quatre pour la contribution annuelle de 300 \$, les deux (2) comités sont dûment inscrits et en règle auprès du Registraire des entreprises du Québec.

Il est donc recommandé d'accorder une contribution financière de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée ainsi qu'à l'Association de la ruelle VLOC pour l'achat de végétaux et de matériaux horticoles sous condition de leur reconnaissance légale à titre d'organisme à but non lucratif.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement d'Outremont favorise les projets citoyens de cette nature et les encourage par une contribution initiale à l'achat de biens divers requis au moment de l'aménagement et par une contribution annuelle de 300 \$ pour l'achat de fleurs et de matériaux divers.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces projets respectent la politique de l'arrondissement en la matière adoptée en juin 2012.

L'imputation budgétaire est **2418 - 0010000 - 302713 - 07165 - 61900 - 000000**

Un virement budgétaire devra être effectué en provenance du poste 2418 0010000 302713 07165 54590 014445

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets de ruelle verte s'inscrivent constituent une forme d'implication accrue de la communauté citoyenne dans la manifestation de préoccupations environnementales à l'échelle locale.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En plus d'embellir le quartier, l'aménagement d'une ruelle verte vous permet:

- d'améliorer la qualité de votre milieu de vie
- de tisser des liens avec le voisinage et d'améliorer la cohabitation communautaire
- de contribuer à la réduction des îlots de chaleur
- d'utiliser les ruelles à d'autres fins que la circulation automobile
- d'apaiser la circulation et de sécuriser les déplacements
- d'inciter les citoyennes et citoyens à mieux entretenir leur ruelle
- de sensibiliser les citoyennes et citoyens à l'importance de la nature en ville
- d'offrir aux enfants du quartier des espaces de jeux libres
- d'offrir aux résidentes et résidents des espaces permettant la mise en place de projets d'agriculture urbaine

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Chef de Division - soutien administratif

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-19

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>



**Dossier # : 1196695025**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Abroger la résolution CA19 16 0278 adoptée à la séance du conseil d'arrondissement du 11 juillet 2019 (ajournée au 22 juillet 2019) autorisant une bonification de 100 000 \$ de la commande ouverte de sel de déglacage à Cargill Sel selon l'entente corporative 1303278 - Autoriser une dépense totale maximale de 100 000 \$ à Environnement routier NRJ inc. pour la fourniture de sel supplémentaire dans le cadre de services d'épandage pour l'année 2019 - Dépense imputée au surplus libre de l'arrondissement |

Je recommande :

**D'ABROGER** la résolution CA19 16 0278 adoptée à la séance du conseil d'arrondissement du 11 juillet 2019 (ajournée au 22 juillet 2019) autorisant une bonification de 100 000 \$ de la commande ouverte de sel de déglacage à Cargill Sel selon l'entente corporative 1303278;

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 100 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture de sel supplémentaire par Environnement routier NRJ inc. dans le cadre de services d'épandage pour l'année 2019;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-30 12:14

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1196695025**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Abroger la résolution CA19 16 0278 adoptée à la séance du conseil d'arrondissement du 11 juillet 2019 (ajournée au 22 juillet 2019) autorisant une bonification de 100 000 \$ de la commande ouverte de sel de déglacage à Cargill Sel selon l'entente corporative 1303278 - Autoriser une dépense totale maximale de 100 000 \$ à Environnement routier NRJ inc. pour la fourniture de sel supplémentaire dans le cadre de services d'épandage pour l'année 2019 - Dépense imputée au surplus libre de l'arrondissement |

**CONTENU****CONTEXTE**

Dossier préparé à la demande de la Direction d'arrondissement.

À sa séance du 11 juillet 2019 (ajournée au 22 juillet 2019), le conseil de l'arrondissement d'Outremont a autorisé une dépense maximale de 100 000 \$ pour une facture supplémentaire de sel pour la saison 2018-2019. Le fournisseur et l'entente à laquelle il est fait référence dans cette résolution sont erronés. Afin d'éviter toute ambiguïté en lien avec cette dépense, il y a lieu d'abroger la résolution CA19 16 0278 et d'autoriser la dépense au bon fournisseur, soit Environnement routier NRJ inc. Le montant autorisé en juillet reste le même, soit le montant de la facture plus un montant supplémentaire pour couvrir de potentiels imprévus en 2019. Le montant total maximal, taxes incluses, reste donc à 100 000 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

Autorisation d'une dépense supplémentaire de 100 000 \$ pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison 2018-2019. Une provision supplémentaire est ajoutée pour palier aux imprévus possibles.

Abrogation de la résolution CA19 16 0278 relative à cette même dépense en juillet afin de diriger les sommes prévues au bon fournisseur.

Il ne s'agit pas d'une dépense en doublon, mais bien le même montant qui est déplacé pour être attribué au paiement du bon fournisseur.

**JUSTIFICATION**



L'arrondissement doit assumer une facture supplémentaire de sel pour la saison 2018-2019 d'un montant de 82 135,27 \$ (taxes incluses) - voir facture en pièce jointe. Un montant supplémentaire de 17 864,73 \$ est ajouté à l'autorisation de dépense par la Direction d'arrondissement afin de couvrir de potentiels imprévus découlant de la fin de saison relativement à l'épandage de sel. Afin de procéder, considérant la coquille qui s'est glissée dans la résolution de juillet 2019, il y a lieu, pour éviter toute ambiguïté, d'abroger la résolution CA19 16 0278 et d'autoriser cette dépense au bon fournisseur.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'imputation budgétaire à l'intervention financière.

Les fonds sont déjà réservés au surplus pour couvrir la facture d'Environnement routier NRJ ainsi que le surplus pour couvrir la fin de 2019.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

-

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-29

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste / Secrétaire substitut  
d'arrondissement



**Dossier # : 1196695003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3) - Délégation au Directeur de l'arrondissement des pouvoirs dévolus au dirigeant par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics |

Je recommande :

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3)* ;

L'objet de ce règlement vise à déléguer au directeur d'arrondissement toutes les fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme municipal en vertu de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, c. 27).

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-06-27 22:51

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196695003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3) - Délégation au Directeur de l'arrondissement des pouvoirs dévolus au dirigeant par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 1er décembre 2017, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, c. 27) (ci-après, la « Loi »). Notamment, cette Loi institue l'Autorité des marchés publics chargée de surveiller l'ensemble des contrats des organismes publics, incluant les organismes municipaux et d'appliquer les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* concernant l'inadmissibilité aux contrats publics, l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public et les rapports de rendement des contractants relativement à l'exécution d'un contrat. Pour la Ville de Montréal, c'est le Bureau de l'Inspecteur général qui exercera la majeure partie des pouvoirs confiés à l'Autorité eu égard à l'examen de la conformité du processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat.

Les contrats visés par cette Loi sont les contrats pour l'exécution de travaux ou pour la fourniture d'assurance de matériel, de matériaux ou de services comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande publique de soumissions. À ce jour, ce seuil minimal est établi au montant de 101 100\$.

Cette Loi vient également introduire de nouveaux articles dans la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) qui impliquent des changements dans les pratiques en matière de sollicitation des marchés. Elle oblige les municipalités à publier un avis d'intention avant de conclure certains contrats de gré à gré et à se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes qui sont formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat. À cet effet, la Ville de Montréal doit, d'ici le 25 mai 2019, se doter d'une telle procédure lui permettant de recevoir et de traiter de façon équitable les plaintes formulées.

La Loi fait donc référence à deux personnes ayant un rôle-clé : le dirigeant et la personne responsable des plaintes. La personne responsable des plaintes est celle qui sera désignée par la municipalité pour recevoir et traiter les plaintes et adopter la procédure en conséquence. À la Ville de Montréal, il est souhaité qu'il y ait qu'une procédure unique et que le seul responsable soit le Contrôleur général. À noter que cette désignation ne fait pas l'objet du présent dossier.

Le présent sommaire décisionnel concerne la deuxième personne clé prévue dans la Loi, soit le dirigeant, dont le rôle est notamment de recevoir du Bureau de l'Inspecteur général les recommandations de ce dernier concernant le processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat, concernant l'exécution d'un contrat ou concernant la gestion contractuelle de l'organisme. Or, en vertu de l'article 33 de la Loi, le dirigeant, lorsqu'il est question d'un organisme municipal, correspond au conseil de celui-ci. Ainsi, à la Ville de Montréal, il y a un dirigeant par instance. Toutefois, il est possible pour chaque conseil de déléguer tout ou partie des fonctions qui lui sont dévolues au comité exécutif ou au directeur général ou, à défaut, à l'employé occupant les plus hautes fonctions de l'organisme.

Ainsi, pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de la compétence du conseil d'arrondissement, il est recommandé d'adopter un règlement prévoyant la délégation au directeur d'arrondissement de toutes les fonctions qui, selon la Loi, sont dévolues au dirigeant de l'organisme municipal. À noter que la disposition offrant la possibilité de déléguer la fonction de dirigeant au directeur d'arrondissement est en vigueur depuis le 1er décembre 2017.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à adopter un règlement déléguant au directeur d'arrondissement les pouvoirs dévolus au dirigeant par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27), et ce, pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des mécanismes qui y sont prévus.

### **JUSTIFICATION**

Compte tenu du fait qu'il est possible que les nouveaux mécanismes prévus par la Loi fassent en sorte que les instances municipales soient plus fréquemment interpellées par le Bureau de l'Inspecteur général, l'adoption de ce règlement est nécessaire pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des opérations. Notamment, l'Inspecteur général pourrait avoir à s'adresser au dirigeant pour convenir d'une période plus longue pour lui permettre d'analyser une plainte, comme le prévoit la Loi. S'il était nécessaire de saisir le conseil d'arrondissement pour obtenir cet accord, le processus contractuel alors en cours serait considérablement retardé.

À cette fin, il est proposé d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-3) afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, c. 27).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette délégation n'a aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les fonctions dévolues par la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, c. 27) au dirigeant de l'organisme municipal devront être exercées par le conseil d'arrondissement pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de sa compétence dans la mesure où aucun règlement de délégation n'est adopté.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 2 juillet 2019

Adoption : 3 septembre 2019

Entrée en vigueur : septembre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<arr.<60000>>

Le : 2019-06-21



**Dossier # : 1196695017**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption du « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement d'Outremont » aux fins de fixer une rémunération supplémentaire payable aux conseillers du conseil d'arrondissement d'Outremont afin de compenser l'imposition des allocations de dépenses - Dépense relative aux conseillers et à la présidence du CCU assumée par la Ville centre - Dépense relative à la vice-présidence du CCU provenant du budget de fonctionnement |

Je recommande :

**D'ADOPTER** le *Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement d'Outremont* .

L'objet de ce règlement vise à fixer la rémunération applicables aux conseillers de l'arrondissement d'Outremont, incluant tout rémunération additionnelle pour les conseillers occupant certains postes.

**D'IMPUTER** la dépense relative à la vice-présidence du CCU conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 17:55

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196695017**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption du « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement d'Outremont » aux fins de fixer une rémunération supplémentaire payable aux conseillers du conseil d'arrondissement d'Outremont afin de compenser l'imposition des allocations de dépenses - Dépense relative aux conseillers et à la présidence du CCU assumée par la Ville centre - Dépense relative à la vice-présidence du CCU provenant du budget de fonctionnement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001) « LTÉM », tout membre du conseil d'une municipalité reçoit, en plus de toute rémunération fixée par règlement, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de sa rémunération, jusqu'à concurrence du plafond indexé annuellement (16 767 \$ pour 2019). Tel qu'indiqué dans la LTÉM, cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à son poste que le membre ne peut pas autrement se faire rembourser. Le membre du conseil n'a aucune justification à fournir de son utilisation de cette allocation.

Jusqu'au 1er janvier 2019, les élus municipaux et députés provinciaux recevant une allocation de dépenses non soumise à une justification bénéficiaient, tant au niveau fédéral et que provincial, d'une exemption de l'imposition de telles allocations, dans la mesure où celles-ci ne dépassaient pas 50 % de la rémunération versée pour leur fonction à titre d'élu . Dans son budget du 22 mars 2017, le gouvernement fédéral a annoncé que de telles allocations de dépenses deviendraient imposables à compter de l'année d'imposition 2019 (Projet de loi C-44, sanctionnée le 22 juin 2017). Pour sa part, le gouvernement du Québec a maintenu l'exemption de l'imposition de telles allocations de dépenses. Ainsi, depuis le 1er janvier 2019, l'allocation de dépenses versée aux élus municipaux en vertu de l'article 19 LTÉM est imposable au niveau fédéral seulement. De nombreuses municipalités ont augmenté la rémunération versée aux élus afin de pallier la baisse de revenu net qu'ils subissent dû à l'imposition de l'allocation de dépenses. Cette augmentation prend généralement la forme d'une augmentation forfaitaire de la rémunération payable pour la fonction de maire ou de conseiller. Notons toutefois qu'il est impossible, par de telles mesures, de compenser tous les élus de façon égale, puisque l'impact fiscal individuel dépend des fonctions occupées et du revenu total du membre concerné, toutes sources confondues.

Le 15 mai 2019, le gouvernement provincial a déposé le projet de loi 19 intitulé *Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de*



*l'Assemblée nationale à la suite de certaines mesures fiscales par le Parlement du Canada.* La mesure proposée dans le PL 19 vise essentiellement à augmenter le montant de l'allocation de dépenses versée à chacun des membres de l'Assemblée nationale du montant nécessaire afin que le montant net de cette allocation, après soustraction de l'impôt qui serait payable par le membre si l'on ne tenait compte que de ses revenus à titre d'élu, soit équivalent au montant initial de cette allocation, avant impôts. Ce projet de loi a été adopté le 6 juin 2019. L'intérêt de la solution proposée dans le PL 19 découle du fait qu'elle vise à limiter le montant de l'augmentation à ce qui est requis pour compenser l'impact réel sur chaque individu, mais en considérant seulement les revenus à titre de député. Puisque les villes n'ont aucun pouvoir de modifier le montant de l'allocation de dépenses versée aux élus municipaux, le montant de celle-ci étant fixé conformément à l'article 19 LTÉM, la seule façon pour la Ville de compenser les élus pour l'imposition de leur allocation de dépenses consiste à augmenter la rémunération payable. Ce dossier vise donc à soumettre un projet de règlement, inspiré de la solution proposée dans le PL 19, afin d'augmenter la rémunération payable aux conseillers de l'arrondissement d'Outremont en compensation de l'imposition de leur allocation de dépenses au niveau fédéral.

Le présent dossier fait écho au dossier présenté par le Greffe de la Ville centre pour les membres du conseil municipal de la Ville afin d'appliquer les normes aux conseillers de l'arrondissement. Le présent dossier vient également intégrer la rémunération supplémentaire pour la vice-présidence du CCU adoptée via le règlement AO-457 intitulé *Règlement portant sur la rémunération additionnelle des conseillers de l'arrondissement d'Outremont occupant certaines fonctions* en 2019 afin de réunir sous un seul règlement l'ensemble des rémunérations applicables aux conseillers d'arrondissement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM19 0775 (1193599008) - Adopter le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)* » aux fins de fixer une rémunération supplémentaire payable aux membres du conseil municipal afin de compenser l'imposition des allocations de dépenses // Autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 284 600 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration à cette fin

## **DESCRIPTION**

La modification proposée consiste à fixer, pour chaque conseiller du conseil d'arrondissement, une rémunération supplémentaire qui, ajoutée aux autres rémunérations que le membre reçoit pour l'ensemble de ses fonctions à titre d'élu(e), serait suffisant pour compenser le membre pour l'impôt que ce membre aurait à verser sur son allocation de dépenses et la rémunération supplémentaire, si l'on ne tenait compte, dans le calcul de son revenu total, que des sommes versées à titre d'élu(e). Cette modification ne s'appliquera qu'aux conseillers du conseil d'arrondissement, la compétence pour fixer leur rémunération relevant du conseil d'arrondissement en vertu de l'article 43 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (CVM). La rémunération des membres du conseil de Ville relève de la Ville centre - voir le dossier décisionnel 1193599008.

Ces rémunérations applicables aux conseillers d'arrondissement sont les mêmes que celles actuellement prévues dans le règlement 02-039 pour la rémunération de base des conseillers d'arrondissement et la présidence du CCU et sont assumées par la Ville centre.

Le présent dossier vient joindre à ce dossier la rémunération supplémentaire prévue pour la vice-présidence du CCU prévue au règlement AO-457 afin de réunir toutes les rémunérations sous un seul règlement. Le règlement AO-457 sera abrogé. Le montant prévu reste le même et ne vient pas faire doublon - cette rémunération ne sera payée qu'une seule fois, en vertu du présent règlement. Il s'agit de la seule dépense assumée par l'arrondissement dans le cadre de ce règlement.

Ce règlement aura un effet rétroactif au 1er janvier 2019, tel que le permet la LTÉM.

Conformément à l'article 2 LTÉM, ce règlement ne peut être adopté que si la voix du maire d'arrondissement est comprise dans la majorité de voix favorables exprimées aux 2/3 des membres du conseil d'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

Afin de ne pas dévaloriser la fonction d'élu(e), il est primordial de mettre en oeuvre des mesures justes et équitables afin de compenser les membres du conseil pour la baisse qu'ils subissent depuis le 1er janvier 2019 dans leurs conditions par rapport aux années antérieures.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir intervention financière.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En l'absence d'un règlement adopté et en vigueur avant la fin de l'année 2019, les membres du conseil subiront une baisse significative dans leurs conditions par rapport aux exercices précédents.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis publié 21 jours avant la date de l'assemblée prévue pour l'adoption du règlement  
Avis public d'entrée en vigueur du règlement

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement : 3 septembre 2019  
Avis public au moins 21 jours avant l'assemblée prévue pour l'adoption du règlement  
Adoption du règlement : 7 octobre 2019  
Entrée en vigueur : octobre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Nancy SINCLAIR, Service du greffe

Lecture :

Nancy SINCLAIR, 19 août 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-12

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement



**Dossier # : 1196695018**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - « Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires » afin de revoir entièrement les pouvoirs délégués par le conseil à ses fonctionnaires et d'abroger le « Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement » (AO-3) |

Je recommande :

**D'ADOPTER** le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certaines fonctionnaires* ».

L'objet de ce règlement vise à revoir entièrement les pouvoirs délégués par le conseil à ses fonctionnaires à la abroger le *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* » (AO-3).

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 17:56

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1196695018**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - « Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires » afin de revoir entièrement les pouvoirs délégués par le conseil à ses fonctionnaires et d'abroger le « Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement » (AO-3) |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-3) est entré en vigueur en mars 2002. Bien que ce règlement ait été à quelques reprises modifiés afin d'inclure certaines notions ou de revoir les montants de dépenses autorisés, il a sensiblement gardé sa forme et son fond au fil des années.

Suite à l'implantation de la nouvelle structure de l'arrondissement, le Greffe d'Outremont a été mandaté par la Direction d'arrondissement afin de revoir entièrement le règlement de délégation AO-3 et proposer une nouvelle version bonifiée, laquelle inclut de nouveaux encadrements notamment au niveau des ressources humaines et en matière contractuelle afin d'assurer un meilleur fonctionnement administratif interne de l'arrondissement. Le processus de reddition de compte au conseil est bien sûr conservé.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

### DESCRIPTION

Refonte majeure du *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-3).

### JUSTIFICATION

Considérant l'ancienneté de ce règlement, le peu de révision globale dont il a pu faire l'objet au fil des années et la nouvelle structure d'arrondissement adoptée en 2019, il y a lieu de revoir le règlement de délégation d'Outremont. La majorité des notions existantes sont conservées, voire bonifiées.

Cette refonte est présentée dans une optique d'amélioration de l'efficacité des différents services de l'arrondissement dans diverses sphères, que ce soit par exemple en matière de ressources humaines, de gestion des dépenses ou en gestion de certains PIIA ou d'occupations du domaine public. La reddition de compte au conseil des décisions qui prises

reste obligatoire.

Ce projet vient également favoriser l'imputabilité des décisions et de la gestion des fonctionnaires qui y sont visés.

Point particulier : le projet de règlement vient améliorer la gestion administrative interne de plusieurs éléments en matière de ressources humaines. Cependant, il est important de noter que la division des ressources humaines de l'arrondissement et le service des ressources humaines de la Ville centre accompagnent les cadres dans toute prise de décision relativement à un employé. Ainsi, les décisions prises sont réfléchies, dûment encadrées par un processus rigoureux et par les mécanismes prévus aux conventions collectives et les ententes.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur

Dépôt du texte du règlement sur le site internet de l'arrondissement

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, dépôt et présentation : 3 septembre 2019

Adoption : 7 octobre 2019

Entrée en vigueur : octobre 2019

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-22

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement



**Dossier # : 1196695021**

|                                           |                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs _du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont                                    |

Je recommande :

**D'ADOPTER** le *Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont* .

L'objet de ce règlement vise à remplacer les normes actuelles de vente de garage datant de 1982 par des normes à jour et bonifiées. Le règlement 1147 régissant les ventes de garage est également abrogé.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 17:59

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



## IDENTIFICATION

**Dossier # :1196695021**

|                                           |                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont                                   |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le *Règlement régissant les ventes de garage* (1147) actuellement en vigueur à Outremont est entré en vigueur le 15 septembre 1982. Depuis, ce règlement n'a fait l'objet que de trois modifications, mineures, en 1988, 2002 et 2015.

Les pratiques et outils encadrant les ventes de garage à Outremont ont depuis changé et évolué. Le règlement actuel ne représente plus la réalité d'application, que ce soit notamment dans le système d'émission des permis que dans l'encadrement en cas d'infraction.

Le présent dossier vise donc à adopter une refonte complète des normes en matière de ventes de garage dans l'arrondissement d'Outremont et à abroger le règlement 1147.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

### DESCRIPTION

Refonte complète du *Règlement régissant les ventes de garage* (1147) afin d'actualiser et bonifier l'encadrement des ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Parmi les principales nouveautés, nous avons :

- revu les normes d'émission d'un permis (noter que le permis reste sans frais);
- encadré les dates où il est possible de faire une vente de garage - il sera dorénavant possible d'en faire une la première fin de semaine des mois de juin, juillet et août ainsi que la fin de semaine et le lundi de la Fête du Travail;
- encadré les heures où une vente de garage est possible, soit de 9 h à 20 h lors des fins de semaine autorisées, et la propriété doit être libérée des biens non vendus au plus tard une heure après la fin de la vente.
- encadré les grandeurs et emplacements possibles des affiches annonçant la tenue d'une vente de garage.

### JUSTIFICATION

*Loi sur les compétences municipales (R.L.R.Q., c. C-47.1), art. 10*  
*Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), annexe C, art. 47, 67, 67,1 et 157*  
*Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)*

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur sur le site internet de la Ville et de l'arrondissement.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt : 3 septembre 2019

Adoption : 7 octobre 2019

Entrée en vigueur : octobre 2019

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-12

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement

**Dossier # : 1196695022**

|                                           |                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs _du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) et le Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107) |

Je recommande :

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) et le Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107)* .

L'objet de ce règlement vise à permettre aux enfants de 12 ans et moins de circuler à bicyclette dans les sentiers des parcs de l'arrondissement.

|                  |                         |                            |
|------------------|-------------------------|----------------------------|
| <b>Signé par</b> | Marie-Claude<br>LEBLANC | <b>Le</b> 2019-08-29 18:00 |
|------------------|-------------------------|----------------------------|

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1196695022

|                                           |                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) et le Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107) |

## CONTENU

### CONTEXTE

Dossier préparé à la demande de la Direction d'arrondissement.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

### DESCRIPTION

Les règlements suivants sont modifiés avant que les enfants de 12 ans et moins soient autorisés à circuler à bicyclette dans les sentiers des parcs de l'arrondissement :

*Règlement concernant les prohibitions et nuisances , art. 2 w)*

*Règlement concernant les parcs et endroits publics , art. 6 b) et 7*

### JUSTIFICATION

Dossier préparé à la demande de la Direction d'arrondissement.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-19

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement



**Dossier # : 1195069024**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Règlement modifiant le règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite près du bâtiment sis au 765, boulevard Dollard |

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:01

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1195069024**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Règlement modifiant le règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite près du bâtiment sis au 765, boulevard Dollard |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le 12 juin 2019, une demande a été déposée par le Directeur général du Collège Stanislas exprimant le souhait d'implanter une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite près de l'entrée du petit collège situé au 765, boulevard Dollard.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 18 juillet 2019, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre l'implantation d'une zone de débarcadère réservé aux personnes à mobilité réduite sur une distance de 5 mètres près de l'entrée du petit Collège sis au 765, boulevard Dollard ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

Le 25 juillet 2019, une correspondance énonçant ces recommandations a été envoyée par courrier au demandeur dont une copie est jointe au présent dossier en pièces jointes.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Cette recommandation exige la modification suivante :

boulevard Dollard  
Côté est

sur la partie de ce boulevard comprise entre un point situé à une distance de 189 mètres au



nord de l'avenue Lajoie et un point situé à une distance de 5 mètres vers le nord : stationnement prohibé excepté pour les personnes à mobilité réduite.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 20 août 2019  
Mélanie DINEL, 19 août 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-13

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1195069025**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Règlement modifiant le règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement - Modification de la plage horaire du débarcadère existant sur l'avenue Manseau pour le CPE Le coin des enfants du Parc |

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:02

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1195069025**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Règlement modifiant le règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement - Modification de la plage horaire du débarcadère existant sur l'avenue Manseau pour le CPE Le coin des enfants du Parc |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le 13 juin 2019, une demande a été déposée par la Directrice générale du CPE Le coin des enfants du Parc exprimant le souhait de modifier la plage horaire du débarcadère existant sur l.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 18 juillet 2019, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin que la plage horaire de la zone de débarcadère existante sur l'avenue Manseau soit modifiée de 7h30 à 18h du lundi au vendredi pour une durée maximale de 15 minutes ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

Le 25 juillet 2019, une correspondance énonçant ces recommandations a été envoyée par courrier au demandeur dont une copie est jointe au présent dossier en pièces jointes.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Cette recommandation exige la modification suivante :

avenue Manseau  
Côté nord

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 12 mètres de l'avenue Wiseman et un point situé à une distance de 18,5 mètres vers l'est :

stationnement permis pour une durée maximale de 15 minutes de 7h30 à 18h du lundi au vendredi.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 19 août 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-08-13

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1195069030**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Règlement modifiant le règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement - Révision des règles de stationnement sur les avenues de la Brunante, Champagneur ( entre les avenues Bernard et Saint-Viateur), Courcellette, Durocher (entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur), Glencoe, Hazelwood et Nelson |

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:03

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1195069030**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Règlement modifiant le règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement - Révision des règles de stationnement sur les avenues de la Brunante, Champagneur ( entre les avenues Bernard et Saint-Viateur), Courcellette, Durocher (entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur), Glencoe, Hazelwood et Nelson |

## CONTENU

### CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'Arrondissement a reçu de nombreuses plaintes relatives aux règles de stationnement alternatif et plus précisément sur l'heure charnière au cours de laquelle il est obligatoire de déplacer les voitures. À maintes reprises, les citoyens ont demandé d'abolir ce système de stationnement alternatif.

Une révision complète des règles de stationnement dans l'arrondissement a donc été réalisée selon les objectifs suivants :

- Simplifier la signalisation
- Abolir le stationnement alternatif
- Augmenter la disponibilité des espaces sur rue lorsque la largeur des avenues permettait le stationnement sur les deux côtés

Or, à la lecture de cette révision, certains citoyens ont manifesté leur opposition à la possibilité de se stationnement sur les deux côtés de leur avenue.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 août 2019, les membres de ce Comité ont analysé ces demandes et ont énoncé les recommandations suivantes :

- qu'un sondage soit envoyé aux résidents des avenues citées ci-dessous afin d'obtenir leur opinion sur l'éventualité de modifier les règles de façon à permettre le stationnement en tout temps, à l'exception de la plage horaire prévues pour l'entretien de la chaussée, d'un seul côté de leur avenue et de l'interdire en tout temps de l'autre coté.

avenue de la Brunante



avenue Champagneur entre les avenues Bernard et Saint-Viateur

avenue Courcelette

avenue Durocher entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur

avenue Glencoe

avenue Hazelwood

avenue Nelson

- que, selon le processus de sécurisation des rues, le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié en conséquence sur les avenues où le sondage démontrera un pourcentage de 51 % ou plus en faveur des règles proposées ;
- que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement ;
- Par ailleurs, les membres du Comité mentionnent qu'un courriel a été envoyé aux membres absents lors de la réunion afin de recueillir leurs commentaires.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Cette recommandation exige les modifications suivantes :

#### de la Brunante

Côté est

stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h le vendredi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre

Côté ouest

stationnement prohibé en tout temps

#### Champagneur

Côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Saint-Viateur et Bernard :  
stationnement prohibé en tout temps

Côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Saint-Viateur et Bernard :  
stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h le mercredi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre

#### Courcelette

Côté est

stationnement prohibé en tout temps.

Côté ouest

stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12 le mardi, du 1er avril au 30 novembre

#### Durocher

##### Côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur : stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h le jeudi, du 1er avril au 30 novembre

##### Côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur : stationnement prohibé en tout temps

#### Glencoe

##### Côté est

stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 7h à 9h le vendredi, du 1er avril au 30 novembre

##### Côté ouest

stationnement prohibé en tout temps

#### Hazelwood

##### Côté est

stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 7h à 9h le vendredi, du 1er avril au 30 novembre

##### Côté ouest

stationnement prohibé en tout temps

#### Nelson

##### Côté est

stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 12h à 16h le mercredi, du 1er avril au 30 novembre

##### Côté ouest

stationnement prohibé en tout temps

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 22 août 2019  
Mélanie DINEL, 19 août 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-14

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1195069033**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Règlement modifiant le règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement - Implantation d'arrêts obligatoires sur l'avenue Querbes à l'intersection de l'avenue Édouard-Charles et à l'intersection des avenues Kelvin et Saint-Germain |

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:03

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195069033**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Règlement modifiant le règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement - Implantation d'arrêts obligatoires sur l'avenue Querbes à l'intersection de l'avenue Édouard-Charles et à l'intersection des avenues Kelvin et Saint-Germain |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 11 juin 2019, une demande a été déposée par un résident de l'avenue Kelvin souhaitant l'implantation d'arrêts obligatoires sur l'avenue Kelvin à l'intersection de l'avenue Saint-Germain afin d'offrir une plus grande sécurité aux piétons lors de leur traversée à cet endroit.

Le 18 juillet 2019, une demande a été déposée par une résidente souhaitant l'implantation d'un arrêt obligatoire sur l'avenue Querbes à l'intersection de l'avenue Édouard-Charles afin d'offrir une plus grande sécurité aux piétons lors de leur traversée à cet endroit.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 août 2019, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

avenue Querbes intersection de l'avenue Édouard-Charles

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin qu'un arrêt obligatoire soit implanté sur la partie de l'avenue Querbes comprise entre l'avenue Laurier e le boulevard Saint-Joseph à l'intersection de l'avenue Édouard-Charles ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

avenue Kelvin intersection de l'avenue Saint-Germain

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin que des arrêts obligatoires soient implantés dans toutes les directions à l'intersection des avenues Kelvin et Saint-Germain ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

Le 27 août 2019, une correspondance énonçant ces recommandations a été envoyée par courrier au demandeur dont une copie est jointe au présent dossier en pièces jointes.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

## DESCRIPTION

Cette recommandation nécessite l'ajout suivant :

### 1171 Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Annexe « A.1 »

Signaux d'arrêt sur les chemins publics et aux intersections de chemins publics

|                       |              |                         |
|-----------------------|--------------|-------------------------|
| Kelvin, avenue        | intersection | Saint-Germain, avenue   |
| Querbes, avenue       | intersection | Édouard-Charles, avenue |
| Saint-Germain, avenue | intersection | Kelvin, avenue          |

## JUSTIFICATION

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de ces arrêts obligatoires contribuera à assurer un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs tout en assurant un sentiment de sécurité aux citoyens de l'arrondissement.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 23 août 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-20

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1192504033**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                                             | Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Outremont, du jeudi 5 septembre à 10 h au lundi 9 septembre à 12 h, pour la tenue de l'événement « Une Soukka publique à Outremont », organisé par Les Amis de la rue Hutchison, organisme à but non lucratif, dans le cadre des Journées de la Paix 2019 |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du parc Outremont, du jeudi 5 septembre à 10 h au lundi 9 septembre à 12 h, pour la tenue de l'événement « Une Soukka publique à Outremont », organisé par Les Amis de la rue Hutchison, organisme à but non lucratif, dans le cadre des Journées de la Paix 2019.

La tenue de cet événement est conditionnel à la réception, par l'arrondissement, d'une preuve d'assurance valide avant le début de la construction de la soukka.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-30 11:31

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



## IDENTIFICATION

Dossier # :1192504033

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                                             | Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Outremont, du jeudi 5 septembre à 10 h au lundi 9 septembre à 12 h, pour la tenue de l'événement « Une Soukka publique à Outremont », organisé par Les Amis de la rue Hutchison, organisme à but non lucratif, dans le cadre des Journées de la Paix 2019 |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'organisme à but non lucratif Les Amis de la rue Hutchison a déposé une demande de tenue d'événement afin d'être autorisé à occuper le parc Outremont, du jeudi 5 septembre à 10 h au lundi 9 septembre à 12 h, pour la tenue de l'événement *Une Soukka publique à Outremont* . Cet événement consiste ériger une soukka publique à Outremont. Cette Soukka serait décorée et animées par l'organisme et ses partenaires. L'événement vise à démystifier l'usage des soukkas en offrant la possibilité aux résidentes et résidents d'en visiter une.

Avec l'événement *Soukka publique à Outremont*, l'organisme souhaite offrir aux résidents une meilleure connaissance de ce qu'est une soukka.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA18 16 0395 - 3 décembre :** D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public par l'organisme « Les Amis de la rue Hutchison », le 9 décembre 2018, de 17 h 30 à 18 h, dans le cadre de l'événement « Allumage de Menorah et rassemblement citoyen » qui se déroulera au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) et au café-rencontre du CCI.

### DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser l'occupation du parc Outremont pour la tenue de l'événement *Soukka publique à Outremont*, du jeudi 5 septembre à 10 h au lundi 9 septembre à 12 h, dans le cadre des Journées de la Paix 2019.

Cette activité a été soumise par l'organisme aux Journées de la Paix et elle devrait faire partie du programme qui sera dévoilé au cours de l'été. Les Amis de la rue Hutchison

sollicite l'autorisation de l'arrondissement pour tenir cette activité dans un lieu public. Dans sa demande (voir courriel en pièce jointe au dossier), l'organisme précise qu'il ne se tiendra aucune activité religieuse.

L'intérieur de la soukka sera décorée par des enfants et les explications pratiques et culturelles fournies aux visiteurs seront données par des bénévoles de l'organisme. L'objectif est d'encourager des relations interculturelles bienveillantes et harmonieuses en permettant à tous ceux qui le souhaitent de comprendre la nature réelle et le sens historique et culturel de ces constructions.

C'est monsieur Carl Klein, de l'entreprise Construction Abordable Inc., également administrateur de l'organisme qui réalisera la construction temporaire de la soukka. Les Amis de la rue Hutchison collaboreront avec l'organisation de la jeunesse Chabad Loubavitch dans le cadre de cet événement.

**Déroulement proposé :**

Montage et construction de la soukka : le jeudi 5 et le vendredi 6 septembre 2019, de 10 h à 18 h

Tenue de l'événement : le dimanche 8 septembre 2019, de 10 h à 18 h

Démontage de la soukka : le lundi 9 septembre 2019, de 8 h à 12 h

**JUSTIFICATION**

Il s'agit d'un événement rassembleur et inclusif qui s'inscrit dans l'engagement prévu à l'article 20 d) de la Charte de la Ville de Montréal qui est de « soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Livraison de 12 barricades Mills

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ». L'événement contribue également au soutien et au développement de la culture locale et de la diversité.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme fera la publicité de l'événement conformément à son plan de communication (voir pièce jointe au dossier). L'arrondissement publicisera l'événement sur ses plate-formes de communications (site de l'arrondissement, réseaux sociaux).

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie DESJARDINS, Outremont  
Mélanie DINEL, Outremont  
Jean-François MELOCHE, Outremont  
Bruno PAQUET, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont

Lecture :

Frédéric - Ext PÉPIN, 15 juillet 2019  
Mélanie DINEL, 8 juillet 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-07-05

Anne-Marie POITRAS  
Directrice par intérim - Direction culture,  
sports, loisirs et développement social  
Chef de division - Culture, bibliothèque et  
développement social



**Dossier # : 1192504035**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de la 9e édition de l'événement « Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec » le dimanche 15 septembre 2019 - Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile, de 7 h à 17 h 30, le jour de l'événement, sur les chemins publics énumérés au sommaire décisionnel |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de la 8<sup>e</sup> édition de l'événement «Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec» le dimanche 15 septembre 2019;

D'autoriser la fermeture à la circulation automobile, de 7 h à 17 h 30, le jour de l'événement, sur les chemins publics énumérés au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:05

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192504035**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de la 9e édition de l'événement « Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec » le dimanche 15 septembre 2019 - Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile, de 7 h à 17 h 30, le jour de l'événement, sur les chemins publics énumérés au sommaire décisionnel |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

World Tour est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies depuis le 30 avril 2009.

Comme l'an dernier, le Grand Prix Cycliste UCI World Tour Québec-Montréal a pour objectif d'offrir au grand public québécois ainsi qu'à tous les touristes étrangers, un événement international majeur impliquant les meilleurs cyclistes au monde et où la fête et les réjouissances seront de mise. D'un commun accord, les villes de Québec et de Montréal reçoivent chaque année une compétition accréditée UCI World Tour sur leur territoire. L'organisme se propose d'organiser le dimanche 15 septembre 2019 à Montréal le 9ième Grand Prix UCI World Tour Montréal.

Un protocole d'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme a été présenté aux trois instances municipales de la Ville de Montréal, et ce, en 2009 (CE09 1795; CM09 1010; CG09 0465). Cette convention prévoyait que l'événement qui a eu lieu pour la première fois en 2010 et qui s'est déroulé sur cinq jours se poursuivrait à chaque année pour une période de cinq ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA18 16 0254 - 6 août 2018 :** D'autoriser l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de la 8<sup>e</sup> édition de l'événement « Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec » le dimanche, 9 septembre 2018; D'autoriser la fermeture à la circulation automobile, de 7 h à 17 h 30, le jour de l'événement, sur les chemins publics énumérés au sommaire décisionnel.

**CE18 1200 - 4 juillet 2018 :** 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2018 - Quatrième partie; 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public du 8 juillet au 9 septembre 2018 selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

**CA17 16 0291 - 4 juillet 2017 :** D'Autoriser l'occupation du domaine public selon le

parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de la 7<sup>e</sup> édition de l'événement « Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec » le dimanche 10 septembre 2017; D'autoriser la fermeture à la circulation automobile, de 7 h à 17 h 30, le jour de l'événement, sur les chemins publics énumérés au sommaire décisionnel.

**CA16 16 0266 - 1er août 2016 :** D'autoriser l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont à la demande de "Grand Prix Cycliste World-Tour" pour la tenue de la 7<sup>ième</sup> édition de l'événement "Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec" le dimanche 11 septembre 2016. D'autoriser la fermeture à la circulation automobile des chemins publics suivants, de 7 h à 17 h 30, le jour de l'événement : Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Glencoe et le boulevard Mont-Royal; Boulevard Mont-Royal, entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine; Avenue Vincent-D'Indy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le boulevard Mont-Royal; Avenue Willowdale, entre les avenues Vincent-D'Indy et l'avenue Glencoe; Avenue Perham.

**CG16 0416 - 22 juin 2016 :** d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h.

**CE16 1008 - 8 juin 2016 :** 1 - d'autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h ; 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ; 3 - d'autoriser le marquage du logo de la Ville ainsi que de la ligne de départ/arrivée avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche; 4 - de tenir compte, durant l'exécution des travaux de peinture : - qu'une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ; - que la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tels une ligne, une marque ou un signe au sol; - que cette autorisation est valable du 1<sup>er</sup> au 25 septembre 2016; - qu'à l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée; - que les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles. 5. de recommander au conseil d'agglomération : d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h.

**CA15 16 0245 - 6 juillet 2015 :** D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire de la voie publique ainsi que la fermeture des rues suivantes, dans le cadre de l'événement « Grand Prix UCI World Tour Montreal », qui aura lieu le dimanche 13 septembre 2015, de 7 h à 17 h 30 : 1. Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Glencoe et le boulevard Mont-Royal; 2. Avenue du Mont-Royal, entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine; 3. Avenue Vincent-D'Indy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue du Mont-Royal; 4. Avenue Willowdale, entre les avenues Vincent-D'Indy et Glencoe; 5. Avenue Perham.

## DESCRIPTION

Le parcours de 12.2 km emprunte le circuit du Mont-Royal et sa périphérie. Le site de départ/arrivée est situé sur l'avenue du Parc côté Ouest, entre l'avenue Mont-Royal et l'avenue des Pins. Le parcours touche 4 arrondissements soit Ville-Marie, Plateau Mont-Royal, Côte-des-Neiges - Notre Dame de Grâce et Outremont selon le tracé suivant: Avenue du Parc, Chemin Camillien-Houde, Chemin Remembrance, Chemin Côte-des-neiges côté est, rue Gatineau, rue Maréchal, rue Decelles (passage sur le domaine privé de l'Université

de Montréal, Chemin de la rampe de l'école de la Polytechnique), boulevard Edouard-Montpetit, avenue Vincent D'Indy, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, avenue Claude-Champagne, l'avenue Mont-Royal, avenue du Parc et arrivée au site d'arrivée.

**Voici le détail de la fermeture de rues dans les limites d'Outremont :**

**Heure de fermeture à la circulation automobile: 7 h 00**

**Heure de réouverture à la circulation automobile: 17 h 30**

- **Avenue Vincent D'Indy, entre le boulevard Édouard-Montpetit et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;**
- **Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre les avenues Vincent D'Indy et l'avenue Mont-Royal;**
- **Avenue Claude Champagne, entre le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Mont-Royal;**
- **Avenue Mont-Royal; de l'avenue Claude-Champagne au Chemin de la Côte-Sainte-Catherine**
- **Avenue Perham.**

**Plusieurs autres avenues seront affectées par la fermeture de rues, ne permettant qu'une circulation locale. C'est le cas de toutes les avenues qui croisent le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre Vincent-D'Indy et Mont-Royal. Le SPVM sera responsable du service d'ordres et des divers points de fermeture.**

Interdiction de stationner, le dimanche 15 sept. 2019 de 00 h 01 à 17 h sur les portions de parcours suivantes :

Vincent D'Indy (côté ouest et est)  
(De Édouard-Montpetit à Ch. de la Côte-Sainte-Catherine)

Ch. de la Côte-Sainte-Catherine (Côté nord)  
(de Vincent D'Indy à Ainslie)

Claude-Champagne (côté ouest et est)  
(de Ch. de la Côte-Sainte-Catherine à Mont-Royal)

Mont-Royal (Côté nord et sud)  
(de Claude-Champagne à Ch. de la Côte-Sainte-Catherine)

Interdiction de stationner, le dimanche 15 sept. 2019 de 7 h 00 à 18 h 00 pour le détournement de parcours STM sur les endroits suivants :

Van Horne (Côté nord)  
(De Rockland à Antonine-Maillet)

Van Horne (Côté sud)  
(De Rockland à Davaar)

- L'équipe de la Voirie d'Outremont devra faire la vérification de la chaussée et des réfections au besoin sur le parcours. Le GPCM fera une reconnaissance du parcours et identifiera les endroits de réfection, le cas échéant.

- La Voirie devra aussi s'assurer du nettoyage du parcours sur son territoire. Le nettoyage devra se faire le samedi 14 septembre 2019 avant l'événement et le dimanche 15 septembre après 18 h 00 suite à l'événement.

L'arrondissement a déjà prévenu l'organisation qu'il n'est pas en mesure de fournir, comme à chaque année, les barricades nécessaires à la fermeture de rue et cette dernière se chargera d'en faire la location. L'organisation a aussi été informé que nous ne pourrions faire la pose de pancartes d'interdiction de stationnement pour cet événement et qu'elle devra faire appel à fournisseur pour combler ce besoin.

## **JUSTIFICATION**

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. L'organisme "World Tour" a besoin du consentement de l'arrondissement d'Outremont avant de pouvoir utiliser le domaine public et les lieux publics de l'arrondissement pour tenir le "World Tour" dans les limites de l'arrondissement.

Il est à noter qu'il s'agit d'un événement de niveau international qui fera briller Montréal et Outremont à l'étranger. Le comité exécutif, le conseil d'agglomération et le conseil municipal ont autorisé l'événement par résolution.

Une série de conditions ont été exposées par l'arrondissement d'Outremont au promoteur ainsi qu'à la division des entreprises et événements culturels de la Ville de Montréal depuis 2011 et s'appliqueront toujours en 2019. Voici les conditions émises :

- Que les citoyens de l'arrondissement soient informées de la tenue de cet événement avant l'été, ainsi que du parcours emprunté;
- Que les citoyens enclavés soient informés au moyen d'un avis distribué de portes en portes, des contraintes engendrées par l'événement au moins 2 semaines avant l'événement et leur communiquer les points contrôlés d'entrée et de sortie du périmètre;
- Les promoteurs devront garantir aux résidents de la montagne qu'ils pourront sortir du périmètre et y entrer de manière sécuritaire, en occasionnant une attente maximale de 5 minutes aux points d'entrée et de sortie prévus par le promoteur et contrôlés en toute sécurité par le SPVM;
- Que les véhicules déplacés le soient le plus près possible du lieu initial du déplacement;
- Que l'information relative aux déplacements soit consignée et transmise sans délai au SPVM;
- Que l'église Saint-Germain soit informée au moyen d'une lettre, des contraintes reliées à l'événement et de l'inaccessibilité de l'avenue Vincent-D'Indy et du chemin de la Côte-Sainte-Catherine en véhicule automobile;
- Que les commerçants de l'avenue Vincent-D'Indy soient avisés au moyen d'un avis distribué aux portes, de l'événement et de l'inaccessibilité de l'avenue Vincent D'Indy en véhicule automobile pour la durée de l'événement;
- Que les immeubles à logements de l'avenue Vincent-D'Indy soient informés au moyen d'un avis écrit, de l'inaccessibilité aux garages de



- l'immeuble et des stationnements alternatifs sur rue, rendus disponibles à l'occasion de cet événement;
- Qu'un couloir d'urgence soit maintenu tout au long de l'événement sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- Que le parcours et ses abords soient nettoyés immédiatement après l'événement;
- Qu'un plan de signalisation et de circulation soit soumis à l'arrondissement d'Outremont visant à désenclaver le secteur de l'îlot Willowdale et qu'après l'approbation de celui-ci par l'arrondissement, il soit implanté et supervisé par le SPVM;
- Qu'un avis écrit soit envoyé aux résidants du secteur de l'îlot Willowdale pour les informer à l'avance des mesures de circulation et de stationnement temporaires implantées à l'occasion de l'événement;
- Que le promoteur s'assure d'avoir du personnel en nombre suffisant pour s'assurer que les points de fermeture et de déviation de la circulation soient surveillés de manière à ne pas compromettre la sécurité des citoyens et autres usagers de la voie publique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il est prévu que les coûts du soutien technique soient absorbés à même les budgets de fonctionnement des arrondissements et des services publics impliqués et aucun frais ne sera porté à la charge des organisateurs pour les services offerts par la Ville.

Les coûts pour l'arrondissement d'Outremont seront essentiellement ceux associés au nettoyage de la chaussée, à la présence accrue de la sécurité publique (1 patrouilleur en temps régulier et 1 patrouilleur en temps supplémentaire) et aux opérations de communication complémentaires.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. L'événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Enclavement du secteur de la montagne, délimité par le chemin de la Côte-Sainte-Catherine au nord et à l'est de même que par l'avenue Vincent D'Indy à l'ouest. Deux points d'entrée et de sortie seront cependant contrôlés par le SPVM; l'un à l'intersection Paguelo / McEachran et l'autre à l'intersection Villeneuve / Maplewood;

- Les commerces de l'avenue Vincent-D'Indy ne pourront voir leurs clients utiliser la voie publique sur cette avenue pour circuler en automobile;
- Les citoyens de l'Îlot Willowdale subiront tout comme les résidants et visiteurs du secteur limitrophe au chemin de la Côte-Sainte-Catherine des inconvénients dus aux déviations et autres aspects de circulation modifiée pour l'événement;
- L'église Saint-Germain pourrait devoir refuser des demandes de cérémonie la journée de l'événement;
- Le trajet d'autobus des lignes 51, 119 et 129 sera perturbé. Les usagers devront s'informer auprès de la STM pour connaître les modifications à l'horaire et aux arrêts.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis public de fermeture de rues sera publié.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Opérations de communication (promoteur);
- Publication de l'avis public (fermeture de rues);
- Mise en place de l'événement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cet événement a été dûment autorisé par la Ville de Montréal en fonction des procédures en vigueur à la division des entreprises et événements culturels.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Sophie LABERGE, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont  
Mélanie DINEL, Outremont  
Jean-François MELOCHE, Outremont  
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 23 août 2019  
Julie DESJARDINS, 22 août 2019

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc LAFRANCE  
Chef de division sports et loisirs par intérim

Le : 2019-08-13



**Dossier # : 1192504036**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Outremont le jeudi 19 septembre 2019, de 11 h à 13 h 30, pour la tenue du « Grand Tintamarre » organisé par l'école Buissonnière afin de souligner la rentrée des classes |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du parc Outremont le jeudi 19 septembre 2019, de 11 h à 13 h 30, pour la tenue du « Grand Tintamarre » organisé par l'école Buissonnière afin de souligner la rentrée des classes.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:06

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1192504036**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Outremont le jeudi 19 septembre 2019, de 11 h à 13 h 30, pour la tenue du « Grand Tintamarre » organisé par l'école Buissonnière afin de souligner la rentrée des classes |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'école Buissonnière tient annuellement cet événement de début d'année où s'allie grand rassemblement et musique.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA14 160289 - 7 juillet 2014** : D'autoriser le Grand Tintamarre de l'école Buissonnière, vendredi, le 29 août 2014 de 11 h 15 et 11 h 40 malgré le règlement 1063.

### DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser l'occupation du domaine public, le jeudi 19 septembre 2019, de 11 h à 13 h 30, pour la tenue du « Grand Tintamarre » organisé par l'école Buissonnière afin de souligner la rentrée des classes.

Cet événement consiste à défiler à pied, de l'école (215 av. de l'Épée) jusqu'au parc Outremont, sur les trottoirs, en faisant du bruit avec des instruments, des casseroles, ou tout autre objet. Cela concerne environ 380 enfants de 5 à 12 ans et une vingtaine d'adultes. Il y aura ensuite un grand pique-nique au parc Outremont jusqu'à 13 h. Puis, tout le monde regagnera à pied l'école, sans faire de bruit cette fois.

### JUSTIFICATION

Il s'agit d'un événement rassembleur pour les élèves et les professeurs de l'école leur permettant d'établir un sentiment d'appartenance à leur école et à leur quartier en ce début d'année.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Niveau sonore élevé pour la durée de la marche, soit une quinzaine de minutes.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont  
Jean-François MELOCHE, Outremont  
Sophie LABERGE, Outremont  
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 23 août 2019  
Julie DESJARDINS, 22 août 2019

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc LAFRANCE  
Chef de division sports et loisirs par intérim

Le : 2019-08-13





**Dossier # : 1192504037**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser l'occupation du domaine public, dans le cadre de l'événement « Le MIL en Fête ! », organisé conjointement par l'Université de Montréal et la Ville de Montréal - Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre le boulevard Dollard et l'avenue Durocher et de l'avenue Outremont, entre l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et le chemin Manseau, du vendredi 20 septembre 16 h au lundi 23 septembre 6 h. |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'AUTORISER l'occupation du domaine public, dans le cadre de l'événement « Le MIL en Fête ! », organisé conjointement par l'Université de Montréal et la Ville de Montréal;

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre le boulevard Dollard et l'avenue Durocher et de l'avenue Outremont, entre l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et le chemin Manseau, du vendredi 20 septembre 16 h au lundi 23 septembre 6 h.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:07

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1192504037**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser l'occupation du domaine public, dans le cadre de l'événement « Le MIL en Fête ! », organisé conjointement par l'Université de Montréal et la Ville de Montréal - Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre le boulevard Dollard et l'avenue Durocher et de l'avenue Outremont, entre l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et le chemin Manseau, du vendredi 20 septembre 16 h au lundi 23 septembre 6 h. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le complexe des sciences du Campus MIL sera totalement opérationnel et les élèves, professeurs et employés profiteront déjà de ce nouveau site. Mais c'est un nouveau milieu de vie qui voit rapidement le jour au nord de l'arrondissement sur cette ancienne gare de triage et la Ville de Montréal avec l'Université de Montréal désire souligner cet événement avec une fête citoyenne écoresponsable le 21 septembre 2019 de 14 h à 21 h, remise au 22 septembre 2019 en cas de pluie.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

### DESCRIPTION

Les objectifs de l'événement sont les suivants :

- Célébrer la naissance de ce nouveau milieu de vie organisé autour du Campus MIL de l'Université de Montréal;
- Souligner l'appropriation du nouveau quartier par la collectivité montréalaise;
- Mettre en valeur l'identité du secteur;
- Créer des liens entre les arrondissements riverains.

De 14 h à 21 h, les citoyens auront accès à une multitude d'activités :

- Chasse au trésor pour les enfants;
- Scène musicale libre;
- Visite du campus MIL de l'UdMI;
- Kiosques tenus par des organismes locaux;
- Kiosques alimentaires des restaurateurs locaux;
- Distribution d'arbres. etc.



Cet événement nécessite une fermeture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Durocher et Dollard et de l'avenue Outremont entre l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et le chemin Manseau, du vendredi 20 septembre 16 h au lundi 23 septembre 6 h.

Interdiction de stationner sur l'avenue Outremont entre Thérèse-Lavoie-Roux et le chemin Manseau du vendredi 20 septembre 15 h au lundi 23 septembre 6 h.

La présence du Service de sécurité de l'UdM est confirmé pour l'événement. Une rencontre avec le SPVM sera programmée pour voir leur implication avec un service d'ordre.

## **JUSTIFICATION**

Cet événement se veut le lancement du Campus MIL dans ce que l'on appelle le Nouvel Outremont. Un événement qui permettra aux citoyens d'Outremont et des autres arrondissements limitrophes de se rencontrer et établir les premières bases de ce nouveau quartier.

Il permettra aussi aux citoyens de découvrir les nouveaux pavillons de l'UdM et à l'Université de créer un lien avec son nouveau quartier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

- Installation de blocs de ciments pour la sécurisation du site.
- Installation d'interdiction de stationner sur l'avenue Outremont entre Thérèse-Lavoie-Roux et Manseau

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Il s'agit d'une Fête citoyenne écoresponsable. L'événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ». L'événement contribue également au soutien et au développement de la culture locale et de la diversité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Fermeture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux durant 3 jours.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le promoteur se chargera de la publicité de l'événement. L'arrondissement publicisera l'événement sur ses plate-formes de communications (site de l'arrondissement, réseaux sociaux, etc.).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie DESJARDINS, Outremont  
Mélanie DINEL, Outremont  
Jean-François MELOCHE, Outremont  
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont  
Sophie LABERGE, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 22 août 2019  
Mélanie DINEL, 19 août 2019  
Sophie LABERGE, 14 août 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-13

Luc LAFRANCE  
Chef de division sports et loisirs par intérim



**Dossier # : 1192504038**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Hartland entre les avenues Van Horne et Ducharme pour permettre la tenue d'une Fête des voisins, le samedi 7 septembre 2019 de 13 h 45 à 22 h |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Hartland entre les avenues Van Horne et Ducharme pour permettre la tenue d'une Fête des voisins, le samedi 7 septembre 2019 de 13 h 45 à 22 h.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-30 13:38

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1192504038**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Hartland entre les avenues Van Horne et Ducharme pour permettre la tenue d'une Fête des voisins, le samedi 7 septembre 2019 de 13 h 45 à 22 h |

## CONTENU

### CONTEXTE

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, différentes fêtes de voisins sont organisées par les citoyens d'Outremont. Ces événements ont pour objectif de réunir les voisins demeurant dans un même secteur et permettent de développer un esprit de camaraderie, de bon voisinage et de solidarité au sein de la communauté. L'arrondissement a reçu une demande d'événement pour une fête de voisins sur l'avenue Hartland, entre les avenues Van Horne et Ducharme. Cette fête aura lieu le samedi 7 septembre 2019, entre 14 h et 22 h, en respect des heures prévues au *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204).

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA18 160279 - 11 juillet 2019 :** Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Stuart entre les avenues Bernard et Lajoie pour permettre la tenue d'une fête de voisins, qui aura lieu le samedi 24 août 2019, de 12 h à 17 h

**CA18 16 0197 - 4 juin 2018 :** D'édicter les ordonnances de fermeture de rues nécessaires à la tenue des Fêtes des voisins 2018 selon le site et l'horaire prévu à la liste figurant au sommaire décisionnel et édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc John-F.-Kennedy pour la fête de voisins qui aura lieu sur l'avenue Outremont, et ce, sous réserve d'une révision du plan d'implantation et de la programmation avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

**CA17 16 0240 - 5 juin 2017 :** Autoriser l'édiction des ordonnances de fermeture de rues autorisant, dans le cadre de la tenue des Fêtes des voisins 2017, la fermeture à la circulation sur les voies publiques et les rues énumérées au sommaire décisionnel.

**CA16 16 0201 - 6 juin 2016 :** D'édicter dans le cadre de la tenue des Fêtes des voisins 2016, l'ordonnance OCA16 16 0201 prévoyant la fermeture à la circulation sur les voies publiques énumérées au sommaire décisionnel, selon les dates qui y sont également indiquées.

**CA16 16 0152 - 2 mai 2016 :** D'édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes pour permettre l'événement « Fête

des voisins » sur les avenues Dollard et Durocher, aux dates et heures décrites ci-après : Fête des voisins, avenue Dollard : Fermeture de l'avenue Dollard entre les avenues Van Horne et Ducharme, le samedi 4 juin 2016, de 15 h 30 à 22 h; Fête des voisins, avenue Durocher : Fermeture de l'avenue Durocher, entre les avenues St-Viateur et Fairmount, incluant une partie de la ruelle à l'est de l'avenue Durocher, le dimanche 5 juin 2016, de 13 h à 21 h.

**CA15 160163 - 4 mai 2015 :** D'édicter une ordonnance, autorisant la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes pour permettre l'événement « Fêtes des Voisins 2015 » aux dates et heures décrites ci-après : La ruelle à l'est de l'avenue Durocher entre les avenues Fairmount et Laurier, le samedi 6 juin 2015 de 16h à 22h; l'avenue McDougall entre l'avenue Elmwood et le Chemin de la Côte-Ste-Catherine, le samedi 13 juin 2015 de 15 h à 21 h; l'avenue Champagneur, au nord de l'avenue Ducharme incluant la ruelle à l'ouest de l'avenue Champagneur, le samedi 13 juin 2015 de 16 h à 22 h, remis au 20 juin en cas de pluie; l'avenue Dollard entre les avenues Van Horne et Ducharme, le samedi 13 juin 2015 de 10 h à 22 h; l'avenue Hartland entre les avenues Ducharme et du Manoir, des deux côtés, le samedi 13 juin 2015 de 18 h à 22 h; la ruelle à l'est de l'avenue Dollard, entre les avenues Lajoie et Bernard, le samedi 13 juin 2015 de 16 h à 22 h; l'avenue Durocher entre les avenues St-Viateur et Fairmount incluant une partie de la ruelle à l'est de Durocher, le dimanche 14 juin 2015 de 14 h à 20 h, remis au 21 juin en cas de pluie.

## **DESCRIPTION**

### **Avenue Hartland**

Les citoyens à proximité seront invités à se rassembler en famille sur la ruelle, soit pour partager un repas communautaire préparé sur le BBQ ou pour pratiquer des activités en famille. Pour cette demande, environ soixante (60) personnes sont attendues. Une musique d'ambiance douce sera diffusée par un système maison. Les systèmes de son devront respecter les niveaux maximums prescrits au règlement et être situé sur le domaine privé.

L'événement se déroulera le samedi 7 septembre 2019 de 14 h à 22 h.

#### Fermeture :

Avenue Hartland entre les avenues Van Horne et Ducharme, de 13 h 45 à 22 h.

#### Nature des activités :

Repas communautaire et fête de voisinage, jeux pour enfants.

#### Besoins :

Livraison de barricades :

- 3 à l'intersection des avenues Hartland et Van Horne (Nord-Est);
- 3 à l'intersection des avenues Hartland et Ducharme (Sud-Est);

#### Nombre de participants :

60 personnes.

## **JUSTIFICATION**

La tenue des Fêtes de voisins permettent le développement des relations de bon voisinage et enrichissent la vie de quartier de la communauté.

L'heure de fin est établie à 22 h en respect du Règlement AO-204.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Installation de panneaux d'interdiction de stationnement et livraison de barricades de foule par les employés de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cet événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, soit la priorité numéro 3 qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé. L'événement contribue à développer un sentiment d'appartenance à la collectivité s'inscrit dans la volonté d'assurer un développement durable dans un environnement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Fermeture à la circulation de l'avenue Hartland, entre les avenues Van Horne et Ducharme.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Outre l'avis distribué par les organisateurs, l'arrondissement publiera l'avis public de fermeture de rue dans les journaux locaux et sur son site Web.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette demande répond aux exigences de notre procédure de demande de fermeture de rues dans le cadre de la tenue d'événements spéciaux de l'arrondissement et respecte le règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux.

- Le responsable identifié sur le formulaire de demande devra être présent sur les lieux pour répondre à toute demande de l'arrondissement en cours d'événement et être disponible pour répondre à tout appel de la sécurité publique via un téléphone cellulaire, le samedi 7 septembre 2019 de 13 h 45 à 22 h;
- Le demandeur doit être en mesure de permettre l'accès aux services d'urgence au périmètre, sans délai, en ouvrant les barricades;
- Un couloir d'urgence de 5 mètres devra demeurer exempt d'obstacles pour permettre au besoin l'accès aux services d'urgence;
- Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie DESJARDINS, Outremont  
Mélanie DINEL, Outremont  
Jean-François MELOCHE, Outremont  
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont  
Sophie LABERGE, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 19 août 2019  
Mélanie DINEL, 19 août 2019  
Sophie LABERGE, 14 août 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-13

Luc LAFRANCE  
Chef de division sports et loisirs par intérim



**Dossier # : 1192504039**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant l'occupation de la place Marcelle-Ferron pour la tenue de la série d'événement « Cinéma ! Projection place Marcelle-Ferron », organisé par les Amis de la place Marcelle-Ferron, qui aura lieu les samedis 7, 14 et 28 septembre 2019, ou les dimanches 8, 15 et 29 septembre 2019 en cas de pluie, entre 17 h et 22 h 30 |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation de la place Marcelle-Ferron pour la tenue de l'événement « Cinéma ! Projection place Marcelle-Ferron », organisé par les Amis de la place Marcelle-Ferron, qui aura lieu les samedis 7, 14 et 28 septembre, ou les dimanches 8, 9 et 29 juin en cas de pluie, entre 17 h et 22 h 30

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:09

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192504039**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant l'occupation de la place Marcelle-Ferron pour la tenue de la série d'événement « Cinéma ! Projection place Marcelle-Ferron », organisé par les Amis de la place Marcelle-Ferron, qui aura lieu les samedis 7, 14 et 28 septembre 2019, ou les dimanches 8, 15 et 29 septembre 2019 en cas de pluie, entre 17 h et 22 h 30 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron, qui organise diverses activités culturelles s'inspirant de la pensée artistique et sociale de Marcelle-Ferron, a présenté une demande afin d'être autorisé à occuper la place Marcelle-Ferron les samedi 7, 14 et 28 septembre 2019 ou les dimanches 8, 15 et 29 septembre 2019 en cas de pluie, entre 17 h et 22 h 30, pour la projection de trois (3) films dans le cadre de l'événement « Cinéma ! Projection place Marcelle-Ferron ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 16 0225 - 3 juin 2019 :** Édicter une ordonnance autorisant l'occupation de la place Marcelle-Ferron pour la tenue de l'événement « Cinéma ! », organisé par les Amis de la place Marcelle-Ferron, qui aura lieu les samedis 15 et 22 juin 2019 ou les dimanches 16 et 23 juin 2019 en cas de pluie, entre 15 h et 23 h 15.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser l'édition d'une ordonnance autorisant l'occupation de la place Marcelle-Ferron les samedis 7, 14 et 28 septembre 2019, ou les dimanches 8, 15 et 29 septembre 2019 en cas de pluie, entre 17 h et 22 h 30 pour la projection de films dans le cadre de la série d'événement « Cinéma ! Projection place Marcelle-Ferron » organisé par l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron.

Trois films seront projetés gratuitement, soit :

**Le samedi 7 septembre 2019 ou le dimanche 8 septembre 2019 en cas de pluie**  
**Rivers and Tides - Andy Goldsworthy Working With Time**

Documentaire de Thomas Riedelsheimer (2001, 90 min.) - Version originale avec sous-titres français

Documentaire sur le landartist Andy Goldsworthy, qui a consacré son œuvre depuis 25 ans à travailler dans la nature où il puise ses matériaux.

Montage : De 17 h à 19 h  
Événement : De 19 h 30 à 21 h 15  
Démontage : De 21 h 15 à 22 h 30

**Le samedi 14 septembre 2019 ou le dimanche 15 septembre 2019 en cas de pluie**  
**Ai Weiwei : Never Sorry**

Documentaire de Alison Klayman (2012 - 91 min.) - Version originale avec sous-titres français

Portrait d'un artiste engagé qui affronte sans relâche l'État chinois et rappelle de manière essentielle notre besoin de liberté individuelle, politique et artistique.

Montage : De 17 h à 19 h  
Événement : De 19 h 30 à 21 h 15  
Démontage : De 21 h 15 à 22 h 30

**Le samedi 28 septembre 2019 ou le dimanche 29 septembre 2019 en cas de pluie**

*Cette projection aura lieu dans le cadre des Journées de la culture 2019.*

Montage : De 17 h à 19 h  
Événement : De 19 h 30 à 21 h 15  
Démontage : De 21 h 15 à 22 h 30

L'arrondissement prêtera du matériel à l'organisme pour la tenue de l'événement (système de son, tables, chaises, extensions, tapis). Le transport du matériel prêté entre le chalet du parc Saint-Viateur et la place Marcelle-Ferron, le montage, le démontage et l'entreposage du matériel seront effectués par l'organisme.

De plus, les droits d'auteurs à verser pour la projection des deux films présentés seront assumés par l'organisme.

L'organisme prévoit attirer environ 45 personnes pour chacune des projections.

**JUSTIFICATION**

L'événement « Cinéma ! » présenté par Les Amis de la place Marcelle-Ferron est un événement rassembleur de nature à créer un sentiment d'appartenance et favorisant la participation citoyenne aux activités culturelles.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Prêt d'un système de son et du matériel suivant :

- 4 tables 6'
- 30 chaises blanches
- 4 extensions de 100'
- 4 tapis verts

Pour une valeur totale d'environ 300 \$.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle

humaine et en santé ». L'événement contribue également au soutien et au développement de la culture locale et de la diversité.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme se chargera de la promotion de l'événement. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social fera également la promotion de l'événement à travers ses différentes plates-formes

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21).  
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Julie DESJARDINS, Outremont  
Mélanie DINEL, Outremont  
Jean-François MELOCHE, Outremont  
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont  
Sophie LABERGE, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 19 août 2019  
Mélanie DINEL, 19 août 2019  
Sophie LABERGE, 14 août 2019

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

Luc LAFRANCE  
Chef de division sports et loisirs par intérim



**Dossier # : 1192504040**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le dimanche 29 septembre 2019, de 8 h à 19 h et autoriser, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics, une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre la vente de nourriture |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le dimanche 29 septembre 2019, de 8 h à 19 h;

D'AUTORISER, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics, une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre la vente de nourriture.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:10

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1192504040**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le dimanche 29 septembre 2019, de 8 h à 19 h et autoriser, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics, une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre la vente de nourriture |

## CONTENU

### CONTEXTE

La Fondation de l'école Paul-Gérin Lajoie d'Outremont organise pour la 7e année son événement de levée de fonds La Pommerie le dimanche 29 septembre 2019 sur l'îlot du parc St-Viateur. L'événement est autorisé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social depuis 2014 et est inclus dans sa programmation des Journées de la culture.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA18 16 0298 - 4 septembre 2019 :** D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le dimanche 30 septembre 2018, de 8 h à 19 h; D'autoriser conformément à l'article 6.4 du Règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics, une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre la vente de nourriture.

**CA17 16 0368 - 5 septembre 2018 :** D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement « La Pommerie de la Fondation PGLO », qui se tiendra le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017, de 8 h à 19 h.

**CA16 16 0319 - 6 septembre 2016 :** D'adopter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le 2 octobre 2016, de 10 h à 18 h 30.

### DESCRIPTION

Cet événement festif très attendu au sein de la communauté, se déroulera au même moment que les **Journées de la culture** et les festivités de l'arrondissement. Cette année le thème choisi est « La rencontre ». La Fondation PGLO invite la communauté à venir tisser des liens lors d'activités intergénérationnelles.

Comme il y aura vente d'aliments, en plus d'autoriser l'occupation du domaine public, le conseil d'arrondissement doit autoriser, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics, une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre la vente de nourriture.

Avec l'événement La Pommerie, la Fondation PGLO propose :

- l'achat et la dégustation sur place de délices aux pommes;
- un récital musical des élèves de l'harmonie de l'école PGLO;
- de l'animation faite par les jeunes de l'option théâtre.

**Date et heures de l'événement :**

30 septembre 2018 - De 10 h à 17 h

**Date et heures du montage :**

30 septembre 2018 - De 8 h à 10 h

**Date et heures du démontage :**

30 septembre 2018 - De 17 h à 18 h 30

**JUSTIFICATION**

Il s'agit d'un événement très populaire qui s'intègre à la programmation des Journées de la culture.

De plus, l'événement permet à la Fondation de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie, seule école publique de l'arrondissement, de récolter des fonds pour réaliser de nombreux projets.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cet événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, soit la priorité numéro 3 qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé. L'événement contribue à développer un sentiment d'appartenance à la collectivité s'inscrit dans la volonté d'assurer un développement durable dans un environnement durable.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Occupation du parc Saint-Viateur.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Julie DESJARDINS, Outremont  
Mélanie DINEL, Outremont  
Jean-François MELOCHE, Outremont  
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont  
Sophie LABERGE, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 23 août 2019  
Frédéric - Ext PÉPIN, 22 août 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-22

Anne-Marie POITRAS  
Directrice par intérim - Direction culture,  
sports, loisirs et développement social  
Chef de division - Culture, bibliothèque et  
développement social





**Dossier # : 1192504042**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Champagneur, entre l'avenue Bernard et la ruelle au sud de Bernard de 14 h à 17 h 30 le samedi 28 septembre 2019, pour la présentation d'un spectacle dans le cadre des Journées de la Culture |

**Il est recommandé au conseil d'administration :**

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Champagneur, entre l'avenue Bernard et la ruelle au sud de Bernard de 14 h à 17 h 30 le samedi 28 septembre 2019, pour la présentation d'un spectacle dans le cadre des Journées de la Culture.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:10

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1192504042**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Champagneur, entre l'avenue Bernard et la ruelle au sud de Bernard de 14 h à 17 h 30 le samedi 28 septembre 2019, pour la présentation d'un spectacle dans le cadre des Journées de la Culture |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le Théâtre Outremont désire fermer l'avenue Champagneur entre l'avenue Bernard et la ruelle au sud de Bernard pour une représentation dans le cadre des Journées de la culture le samedi 28 septembre 2019.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

### DESCRIPTION

Le Conseil des Arts de Montréal en tournée présente Children of Chemistry avec l'aide du Théâtre d'Outremont. Un spectacle de danse de 20 minutes à l'extérieur. Cet événement a pour but d'offrir un spectacle gratuit et de faire découvrir un jeune chorégraphe Montréalais. La rue sera la scène, le trottoir et les escaliers seront l'estrade pour le public. La fermeture de rue sera de 14 h à 17 h 30 le 28 septembre 2019 et se fera sur l'avenue Champagneur entre l'avenue Bernard et la ruelle au sud de Bernard. L'interdiction de stationnement sera de 13 h à 17 h 30 afin de remorquer les véhicules en infraction s'il y a lieu.

Voici l'horaire de la journée :

12 h: arrivée du technicien et préparation des équipements  
14 h: fermeture de la rue et installation des équipements scénique  
15 h: test de son  
15 h 30: invitation du publique a assister au spectacle  
16 h: début du spectacle  
16 h 30: fin du spectacle et démontage  
17 h 30: réouverture de la rue.

### JUSTIFICATION

Les Journées de la culture représentent le plus grand mouvement citoyen de sensibilisation aux arts, au patrimoine et à la culture en Amérique du Nord. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement est un partenaire de la première heure de l'événement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Livraison de barricades de foule et installation des panneaux d'interdiction de stationnement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ». L'événement contribue également au soutien et au développement de la culture locale et de la diversité.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Fermeture de rue

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La tenue des Journées de la culture fait l'objet de communication par l'arrondissement via le Programme de la culture, des sports et des loisirs (automne 2018-Hiver 2019) ainsi que sur ses plates-formes numériques, en particulier les réseaux sociaux. Des affiches seront également distribuées chez les commerçants et dans certains édifices de l'arrondissement (CCI, BAM, bibliothèque). De plus, toutes les activités seront répertoriées sur la page Facebook de l'arrondissement, incluant le circuit des activités des Journées de la culture à Outremont.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Julie DESJARDINS, Outremont  
Mélanie DINEL, Outremont  
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont  
Jean-François MELOCHE, Outremont  
Sophie LABERGE, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 23 août 2019  
Frédéric - Ext PÉPIN, 22 août 2019  
Sophie LABERGE, 22 août 2019  
Julie DESJARDINS, 22 août 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-21

Anne-Marie POITRAS  
Directrice par intérim - Direction culture,  
sports, loisirs et développement social  
Chef de division - Culture, bibliothèque et  
développement social



**Dossier # : 1192504043**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant l'occupation des parcs Outremont et Saint-Viateur pour la tenue de la Fête de la rentrée de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont (PGLO) qui se tiendra le vendredi 6 septembre 2019 de 11 h à 14 h 30 |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation des parcs Outremont et Saint-Viateur pour la tenue de la Fête de la rentrée de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont (PGLO) qui se tiendra le vendredi 6 septembre 2019 de 11 h à 14 h 30.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:11

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192504043**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant l'occupation des parcs Outremont et Saint-Viateur pour la tenue de la Fête de la rentrée de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont (PGLO) qui se tiendra le vendredi 6 septembre 2019 de 11 h à 14 h 30 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont (PGLO) a déposé une demande afin d'être autorisé à occuper le parc Saint-Viateur et le parc Outremont, le vendredi 4 septembre 2019, entre 11 h et 14 h 30, pour la tenue de la Fête de début d'année de l'école.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'école secondaire PGLO désire organiser une petite fête de fin d'année dans le parc Saint-Viateur pour l'épluchette de blé d'inde et le parc Outremont pour des activités, des structures gonflables et de la musique pour l'ensemble de ses 800 élèves. Ces derniers viendraient par vague pour profiter de l'événement et ainsi célébrer le début d'une autre année scolaire. Le personnel de l'école se chargera de la sécurité, du bon déroulement de l'événement et du respect des règles.

**L'École PGLO, à titre d'organisatrice de l'événement s'est engagée à:**

1. Maintenir le niveau de bruit à un niveau acceptable et qui respecte le règlement;
2. Nettoyer au besoin la voie publique et le parc immédiatement après l'événement;
3. Informer les parents des conditions particulières relatives au stationnement et à la circulation autour du parc, le jour de l'événement;
4. S'assurer d'avoir des bénévoles en nombre suffisant pour encadrer l'événement et maintenir la propreté des lieux occupés;
5. Avoir terminé le démontage et avoir quitté les lieux du parc avant 22 h, après avoir procédé au nettoyage des lieux.
6. Respecter la réglementation lors de l'événement.

**JUSTIFICATION**

Il s'agit d'un événement rassembleur qui favorise les échanges entre parents et élèves. Il est organisé à chaque année et permet aux élèves de l'école d'intégrer le milieu urbain et favorise la fraternité et les bonnes relations entre parents, élèves et enseignants.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cet événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, soit la priorité numéro 3 qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé. L'événement contribue à développer un sentiment d'appartenance à la collectivité s'inscrit dans la volonté d'assurer un développement durable dans un environnement durable.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Bruit occasionné par la musique amplifiée dans le parc. Présence de quelques centaines de personnes dans le parc.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Julie DESJARDINS, Outremont  
Mélanie DINEL, Outremont  
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont

Jean-François MELOCHE, Outremont  
Sophie LABERGE, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 23 août 2019  
Sophie LABERGE, 22 août 2019  
Julie DESJARDINS, 22 août 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-21

Anne-Marie POITRAS  
Directrice par intérim - Direction culture,  
sports, loisirs et développement social  
Chef de division - Culture, bibliothèque et  
développement social





**Dossier # : 1192504045**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur le mardi 1er octobre 2019, de 8 h à 20 h, pour la tenue de l'événement « Retraite Rosh Hashanah », organisé l'organisme à but non lucratif Les Amis juifs du Mile-End |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur le mardi 1er octobre 2019, de 8 h à 20 h, pour la tenue de l'événement « Retraite Rosh Hashanah », organisé l'organisme à but non lucratif Les Amis juifs du Mile-End

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:12

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192504045**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur le mardi 1er octobre 2019, de 8 h à 20 h, pour la tenue de l'événement « Retraite Rosh Hashanah », organisé l'organisme à but non lucratif Les Amis juifs du Mile-End |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme à but non lucratif Les Amis juifs du Mile-End souhaite tenir un événement au parc Saint-Viateur d'Outremont, le 1er octobre 2019, de 10 h à 17 h et a déposé, le 8 août dernier, une demande d'événement afin d'être autorisé à occuper le parc Saint-Viateur. Les Amis juifs du Mile-End est un organisme immatriculé au Registre des entreprises du Québec (REQ) comme Personne morale sans but lucratif en vertu de la Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ.C.C-38). Au REQ, les secteurs d'activités identifiés sont :

- 1) Organisation religieuse dont la mission consiste à « Regrouper en personne morale les personnes qui ont un intérêt pour la religion juive ».
- 2) Autres services, avec les précisions suivantes : « Défendre et promouvoir les intérêts de ses membres et de la religion juive en général ».

Dans un article publié dans LVS La Voix Sépharade, Carine Elkouby, journaliste et administratrice de l'organisme, décrit le Mile-End Chavurah (MEC) comme « un groupe communautaire né à l'été 2009 de la volonté d'une dizaine d'amis, tous voisins dans le Mile-End, qui souhaitent renouer avec leur judaïsme et tisser des liens avec d'autres Juifs des environs, partageant les même désirs ». La volonté du groupe est d'offrir une alternative aux synagogues traditionnelles ou orthodoxes dans le quartier. L'organisme ne possède pas d'espace, mais se rencontre dans divers endroits (domiciles, cafés, place publique, etc.)

Les membres de l'organisme proviennent d'horizons très divers et partagent des valeurs progressistes et d'inclusion et souhaitent prier, étudier et se cultiver ensemble. Les membres se retrouvent pour des shabbats, à l'occasion de fêtes religieuses (Hanoucca, Kippour et Pessah) et lors d'événements à caractères plus social ou culturel. Cette communauté n'a pas de rabbin attitré ni de lieu permanent. L'organisme compte environ 300 membres. Depuis septembre 2017, l'organisme a ajouté à ses activités un programme éducatif pour les enfants du primaire, le J.E.D.I. (Jewish Education Development Initiative). Vingt élèves, divisés en deux groupes d'âge, se retrouvent une fois par semaine pour apprendre les bases du judaïsme, le sens des fêtes, les traditions et les chants. Cet organisme n'est pas un organisme partenaire reconnu par l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur le mardi 1er octobre 2019, de 8 h à 20 h, pour la tenue de l'événement « Retraite Rosh Hashanah », organisé par l'organisme à but non lucratif Les Amis juifs du Mile-End. L'événement « Retraite Rosh Hashanah » vise à célébrer le Nouvel An juif (l'an 5780). Au programme lors de cette cérémonie: des chants, des discussions, des ateliers, des lectures de contes et de la nourriture.

La journée serait animée par deux rabbins connus venus des États-Unis, Arthur Waskow et Phyllis Berman.

L'organisme dit attendre 75 personnes environ, mais considérant la venue de deux personnalités connues, il est probable que le nombre de personnes présentes pour cet événement soit beaucoup plus élevé. Dans le formulaire, l'organisme caractérise l'événement comme étant de nature communautaire, sociale, éducative, culturelle et religieuse.

Il y aura diffusion sonore lors de l'événement.

Il n'y aura pas de ventes d'aliments ou de boissons alcoolisées et des bénévoles de l'organisme se chargeront de la sécurité, des premiers soins ainsi que du nettoyage du site après l'événement.

Montage : 8 h à 10 h

Événement : 10 h à 17 h

Démontage : 17 h à 20 h

## **JUSTIFICATION**

Bien qu'il s'agisse d'une célébration religieuse, cet événement a un caractère éducatif, culturel et social. La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial.

Ne pas autoriser cet événement aurait pour effet de restreindre les libertés fondamentales garantie par la Charte Canadienne des droits et libertés, plus particulièrement la liberté de religion qui inclut, selon un jugement de la Cour suprême, « le droit de croire ce que l'on veut en matière religieuse, le droit de professer ouvertement des croyances religieuses sans crainte d'empêchement ou de représailles et le droit de manifester ses croyances religieuses par leur mise en pratique et par le culte ou par leur enseignement et leur propagation. »<sup>1</sup>.

*1. R. c. Big M Drug Mart Ltd., [1985] 1 R.C.S. 295*

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cet événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, soit la priorité numéro 3 qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers

durables, à échelle humaine et en santé. L'événement contribue également au soutien et au développement de la diversité

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Bruit occasionné par la musique amplifiée dans le parc. Présence de quelques centaines de personnes dans le parc.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme se chargera de la publicité de son événement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Julie DESJARDINS, Outremont  
Mélanie DINEL, Outremont  
Jean-François MELOCHE, Outremont  
Sophie LABERGE, Outremont  
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 23 août 2019  
Julie DESJARDINS, 22 août 2019

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT

#### **ENDOSSÉ PAR**

Anne-Marie POITRAS

Le : 2019-08-22

Secrétaire de direction - Direction CSLDS

Directrice par intérim - Direction culture,  
sports, loisirs et développement social  
Chef de division - Culture, bibliothèque et  
développement social



**Dossier # : 1194375026**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé 261, avenue Querbes - Demande de dérogation mineure à l'article 5.3.1 du règlement de zonage 1177 afin d'autoriser un agrandissement d'un 2 <sup>ème</sup> étage sans se conformer au présent Règlement, soit la marge minimale de 1.98 m prévue à la grille des usages et des normes RB-3 - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à un agrandissement en aire de plancher du bâtiment principal |

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 3 juillet 2019, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 3 juillet 2019, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** qu'un avis a été publié le 9 août 2019 relativement à cette demande de dérogation mineure afin de statuer sur ladite demande;

**ATTENDU** que les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375026;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** La demande de dérogation mineure à l'article 5.3.1 du règlement de zonage 1177 afin d'autoriser un agrandissement d'un 2<sup>e</sup> étage sans se conformer au présent règlement, soit la marge minimale de 1.98 m prévue à la grille des usages et des normes RB-3.

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 261, avenue Querbes.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:13

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1194375026**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé 261, avenue Querbes - Demande de dérogation mineure à l'article 5.3.1 du règlement de zonage 1177 afin d'autoriser un agrandissement d'un 2 <sup>ème</sup> étage sans se conformer au présent Règlement, soit la marge minimale de 1.98 m prévue à la grille des usages et des normes RB-3 - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à un agrandissement en aire de plancher du bâtiment principal |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet de construction requiert une demande de dérogation mineure en vertu du règlement numéro 1180 concernant les dérogations mineures afin de déroger à la marge minimale de 1.98 m prévue à la grille des usages et des normes RB-3

Le règlement numéro 1180 concernant les dérogations mineures prévoit que, suite à l'avis du comité consultatif d'urbanisme, le conseil d'arrondissement peut accorder une dérogation aux dispositions de zonage et de lotissement, autres que celles relatives à l'usage et à la densité d'occupation au sol.

Le projet de ce sommaire décisionnel a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 3 juillet 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

Le bâtiment a été construit en 1911 et n'est pas classé au répertoire Bisson.

Le projet a été présenté lors de la séance régulière du CCU du 5 juin dernier et les membres ont demandé de revoir le projet. Voici les orientations des membres et les modifications apportées au projet.

- Au mur latéral, la fenêtre du 2<sup>e</sup> étage devra comporter un linteau et une allège ;



- Un linteau et une allège ont été ajoutés.
  - Bien que le blanc s'harmonise avec l'environnement immédiat, la brique ne devra ni être teinte, ni être peinte.
- Aucune peinture ni teinture ne sera appliquée sur la brique.
- Afin de conserver la caractéristique d'origine, la pierre de la fondation ne doit pas être peinte ;
- Aucune peinture ni teinture ne sera appliquée sur la pierre de la fondation.
- Afin de démontrer la bonne intégration du projet, un rendu couleur incluant le mur latéral devra être soumis ;
- Un rendu couleur incluant le mur latéral a été soumis.

Le projet consiste à l'agrandissement du bâtiment principal en aire de plancher. L'agrandissement proposé est au-dessus de la section arrière du bâtiment qui, selon nos informations, aurait été construit au même moment que le bâtiment principal. Dans le but de créer une distinction avec le bâtiment principal, une matérialité différente est proposée. Le nouveau volume sera en bois teint blanc opaque, disposé à la verticale. Deux épaisseurs différentes de bois sont proposées afin de donner une texture à l'agrandissement. La fenestration de l'agrandissement proposé est en aluminium anodisé clair et sans subdivision. Sur le bâtiment original, des modifications à l'apparence extérieure sont également proposées. Au mur arrière, sur la partie du bâtiment présentement sur un étage, il est proposé de remplacer un module de 4 fenêtres par une fenêtre fixe avec une section à battant. Sur le mur latéral donnant sur la terrasse, une porte simple et une fenêtre sont remplacées par une porte coulissante en aluminium anodisé clair, de la marque Aluminex. Au mur arrière du bâtiment original, deux fenêtres à battants avec impostes fixes sont remplacées par des fenêtres oscillo-battantes, sans subdivision. Au mur latéral, le module de fenêtres à 3 battants avec imposte fixe est remplacé par une fenêtre fixe, sans subdivision. Au 2<sup>e</sup> étage, une nouvelle ouverture est créée, avec un mode d'ouverture à auvent, également sans subdivision. La terrasse existante est également remplacée par une terrasse avec structure et garde-corps en acier, avec plancher et escalier en bois teint blanc.

La demande nécessite une dérogation mineure à l'article 5.3.1 du règlement de zonage. L'implantation existante est dérogatoire et protégée par droits acquis. Bien que l'implantation ne soit pas changée, les marges s'appliquent tant dans les airs qu'au sol, le prolongement du mur devrait se faire selon la réglementation applicable, ainsi à 1.98 m de la limite de propriété.

## **JUSTIFICATION**

À la séance du 3 juillet 2019, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) tels que les plans déposés et présentés, avec réserve. Voici l'extrait du procès-verbal :

- Demande de dérogation mineure à l'article 5.3.1 du règlement de zonage 1177 afin d'autoriser un agrandissement d'un 2<sup>e</sup> étage sans se conformer au présent Règlement, soit la marge minimale de 1.98 m prévue à la grille des usages et des normes RB-3 ;

**CONSIDÉRANT** que l'application du règlement pose préjudice au demandeur ;  
**CONSIDÉRANT** que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande de dérogation mineure à l'article 5.3.1 du règlement de zonage 1177 afin d'autoriser un agrandissement d'un 2<sup>e</sup> étage sans se conformer au présent règlement, soit la marge minimale de 1.98 m prévue à la grille des usages et des normes RB-3.

- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à un agrandissement en aire de plancher du bâtiment principal ;

**CONSIDÉRANT** que la fenestration proposée s'intègre bien au bâtiment original ;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement de l'ouverture pour recevoir la porte coulissante donne sur un mur aveugle et ne cause pas préjudice au voisin immédiat ;

**CONSIDÉRANT** que la maçonnerie et la pierre de fondation sont conservées à l'état naturel ;

**CONSIDÉRANT** qu'un linteau et une allège ont été ajoutés à la nouvelle fenêtre au mur latéral ;

**CONSIDÉRANT** que le nouveau volume et le revêtement de bois s'intègrent bien à l'ensemble ;

**CONSIDÉRANT** que les commentaires des membres du CCU ont été pris en considération ;

Il est proposé :

**DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessible l'avis public sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Étapes réalisées :**

- Le dossier a fait l'objet d'un avis du CCU du 3 juillet 2019
- La demande de dérogation mineure a été publiée le 9 août 2019 sur le site Internet d'arrondissement

**Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2019
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande de dérogation mineure déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1180 concernant les dérogations mineures.

La demande de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabriel VAN BEVERHOUDT  
Agent de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-13

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine



**Dossier # : 1192504041**

|                                           |                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Informar le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2019, les 27, 28 et 29 septembre 2019 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont |

**Il est recommandé :**

D'INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2018, les 27, 28 et 29 septembre 2019 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:39

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1192504041

|                                           |                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Informar le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2019, les 27, 28 et 29 septembre 2019 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont |

## CONTENU

## CONTEXTE

Les Journées de la culture sont une grande manifestation annuelle, tenue à l'échelle du territoire du Québec, qui a pour objectif de sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance et à la nécessité d'un plus grand accès aux arts et à la culture pour tous les citoyens.

Les Journées de la culture sont orchestrées par *Culture pour tous*, un organisme indépendant à but non lucratif dont la mission est de contribuer à la démocratisation de la culture au Québec. Depuis 2007, les municipalités sont conviées à joindre le mouvement national de déclaration municipale.

En 2013 l'arrondissement d'Outremont a proclamé *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'il porte à la culture.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA18 16 0305 - 4 septembre 2019 :** D'informer le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2018, les 28, 29 et 30 septembre 2018 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont.

**CA17 16 0382 - 5 septembre 2017 :** D'informer le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2017, les 29 et 30 septembre et le 1er octobre 2017 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont.

**CA14 16 0294 - 2 septembre 2014 :** Dépôt d'un sommaire afin d'informer le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture les 26, 27 et 28 septembre 2014 dans l'arrondissement d'Outremont.

**CA13 16 0294 - 3 septembre 2016 :** Que l'arrondissement d'Outremont, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'il porte à la culture.

## DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'informer le conseil d'arrondissement de la tenue de la 22<sup>e</sup> édition des Journées de la culture qui auront lieu les 28, 29 et 30 septembre ainsi que des événements prévues à cette occasion dans l'arrondissement d'Outremont.

Comme par les années passées, toutes les activités énumérées ci-après sont gratuites :

### **Concert classique**

Vendredi 27 septembre 2019 à 19 h 30 à l'église Saint-Viateur d'Outremont

Concert par le Quatuor ANDARA, présenté par la Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, l'Association des commerçants de l'avenue Laurier Ouest et d'autres commanditaires.

Au programme, le Quatuor no 13 en la mineur « Rosamundi » de Schubert et le Quatuor no 2 « Lettres intimes » de Janáček.

### **Je danse, tu dances, nous dansons**

Vendredi 27 septembre de 9 h à 21 h 15 et samedi 28 septembre de 9 h à 19 h au CCI L'Académie de danse d'Outremont (ADO) invite les néophytes à assister ou à participer à une classe de danse. Des réservations sont requises.

### **Heure du conte « la culture à l'honneur » avec Isabelle Michaud**

Samedi 28 septembre de 10 h 30 à 11 h 30 à la bibliothèque Robert-Bourassa

La population est invitée à participer au lancement de la programmation de l'automne de la bibliothèque avec une heure du conte animée par Isabelle Michaud, enseignante d'art dramatique. Les histoires mettront de l'avant les arts et la culture et seront suivies par un bricolage créatif.

### **Rencontre avec l'artiste Steven Orner**

Le samedi 28 septembre 2019, de 12 h à 17 h à la galerie d'Outremont

Dans une ambiance décontractée, la population est invitée à rencontrer l'artiste en arts visuels Steven Orner qui vous présentera sa nouvelle exposition *Untold Stories*. Steven Orner sera sur place pour répondre aux questions et pour parler de sa démarche.

### **Spectacle de danse - *Children of chemistry***

Samedi 28 septembre de 15 h 30 à 16 h 30, sur la rue Champagneur, entre l'avenue Bernard et la ruelle au sud de Bernard

Dans le cadre du Conseil des arts de Montréal en tournée, le Théâtre Outremont présente *Children of chemistry*, une pièce qui confronte, remet en question et émeut. Dans une danse répétitive aux références populaires et sportives, le chorégraphe s'attaque avec humour aux stéréotypes et à la notion de virilité.

### **Cinéma ! Les mots de Marcelle Ferron**

Le samedi 28 septembre 2019, de 19 h 30 à 21 h 15 à la place Marcelle-Ferron

(ou le dimanche 29 septembre 2019 en cas de pluie)

Les Amis de la place Marcelle-Ferron invitent la population à redécouvrir la grande artiste Marcelle Ferron à travers des témoignages de gens qui l'ont côtoyée, mais surtout par ses propres mots sur son œuvre, sur sa pensée artistique. C'est à un spectacle projections et musique que le public est convié.

### **La Pommerie (7<sup>e</sup> édition)**

Activité proposée par La Fondation de l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont (PGLO)

Dimanche le 29 septembre 2019

De 10 h à 17 h au parc Saint-Viateur

Cet événement se déroulera au même moment que les Journées de la culture.

Il s'agit d'une activité organisée par La Fondation Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont. Pour une 7<sup>e</sup> année, la communauté est invitée par la Fondation à venir tisser des liens lors d'activités intergénérationnelle. La pomme sera à l'honneur lors de cet événement. Les participants pourront se procurer de pommes fraîchement cueillies, des crêpes, des beignets, des tartes,

des compotes et ketchup. Lors de cet événement, les élèves de l'harmonie de l'école PGLO offriront un récital musical et les élèves de l'option théâtre feront de l'animation sur le site. Cette année le thème de l'événement est « La Rencontre ».

### **Les Gamélites à la MIAM**

Dimanche le 29 septembre 2019 à la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM)

Version ombragée à 10 h 30 - Version plein soleil à 13 h 30.

Casteliers convie la communauté à cultiver son goût pour les arts de la marionnette. Les Gamélites cavaleront dans les jardins Gamelins à l'appétissant potager de la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM). Les participants seront invités à façonner leur propre personnage inspiré des pierres qui nous entourent et lui donner une expression haute en couleur avec de la peinture.

### **Danse tes mots - Hors les murs**

Académie de danses d'Outremont

Dimanche 29 septembre, de 11 h à 16 h au Théâtre du Nouveau-Monde (TNM)

Dans le cadre des Journées de la culture au TNM, présentation de courtes performances extérieures, jeu de lecture, karaoké, espace de rencontre et de création avec le public et d'autres jeunes de trois écoles secondaires.

## **JUSTIFICATION**

Les Journées de la culture représentent le plus grand mouvement citoyen de sensibilisation aux arts, au patrimoine et à la culture en Amérique du Nord. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement est un partenaire de la première heure de l'événement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ». L'événement contribue également au soutien et au développement de la culture locale et de la diversité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La tenue des Journées de la culture fait l'objet de communication par l'arrondissement via le Programme de la culture, des sports et des loisirs (automne 2018-Hiver 2019) ainsi que sur ses plates-formes numériques, en particulier les réseaux sociaux. Des affiches seront également distribuées chez les commerçants et dans certains édifices de l'arrondissement (CCI, BAM, bibliothèque). De plus, toutes les activités seront répertoriées sur la page Facebook de l'arrondissement, incluant le circuit des activités des Journées de la culture à Outremont.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-21

Anne-Marie POITRAS  
Directrice par intérim - Direction culture,  
sports, loisirs et développement social  
Chef de division - Culture, bibliothèque et  
développement social





**Dossier # : 1195069020**

|                                           |                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Informar le conseil de la participation de l'arrondissement au 7ième PARK(ing) Day Montréal qui aura lieu le vendredi 20 septembre 2019 |

**D'INFORMER** le conseil de la participation de l'arrondissement au 7ème PARK(ing) Day Montréal qui aura lieu le vendredi 20 septembre 2019.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:40

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195069020**

|                                           |                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Informar le conseil de la participation de l'arrondissement au 7ième PARK(ing) Day Montréal qui aura lieu le vendredi 20 septembre 2019 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil régional de l'environnement (CRE-Montréal) sollicite le soutien de l'arrondissement d'Outremont pour la coordination du 7ième PARK(ing) Day Montréal qui aura lieu cette année le vendredi 20 septembre 2019.

L'objectif visé est la transformation de cases de stationnement sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

Le PARK(ing) Day est un événement annuel qui se déroule dans 162 villes réparties dans 35 pays à travers le monde. Il rassemble artistes, citoyens, élus et organisations afin de transformer temporairement des cases de stationnement en installation publiques conviviales afin d'engager un débat ludique et critique sur l'importance de ces espaces.

Le processus prévu est le suivant:

La localisation des cases choisies dépend du choix des participants. Lorsqu'une personne ou un organisme souhaite participer à l'événement, un formulaire doit être rempli sur le site internet du Conseil régional de l'environnement en indiquant les cases choisies. Les organisations s'occuperont d'effectuer elles-mêmes les demandes officielles (permis d'occupation de l'espace public) auprès de l'arrondissement pour chaque case de stationnement.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la mi-septembre. Dès qu'un participant réserve une ou des cases, le CRE-Montréal contacte l'arrondissement via le formulaire d'occupation temporaire de l'espace publique ou directement via une personne ressource afin de demander l'autorisation pour chaque case de stationnement choisie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Transmission d'une lettre d'appui de l'arrondissement mentionnant la possibilité pour les participants à cet événement d'utiliser les espaces de stationnement situés dans l'arrondissement durant cette journée tout en respectant la réglementation en vigueur et le paiement des cases de stationnement visées et tout en veillant à restituer les espaces comme les participants les ont trouvées à la fin de l'événement.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-05

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement  
Bureau de projets et du développement  
durable

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1196695020**

|                                           |                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires d'une conseillère de l'arrondissement d'Outremont                                         |

Je recommande :

Le **DÉPÔT** de la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère Valérie Patreau.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:42

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1196695020

|                                           |                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires d'une conseillère de l'arrondissement d'Outremont                                         |

## CONTENU

## CONTEXTE

L'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., ch. E-2.2) (L.E.R.M.) prévoit que les membres d'un conseil doit, dans les 60 jours de la proclamation de leur élection, déposer au conseil une déclaration d'intérêts pécuniaires. Suivant l'article 358, une déclaration mise à jour doit être déposée annuellement devant le conseil dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation d'élection du membre. En cas de changement significatif à sa déclaration en cours d'année, le membre avise par écrit le greffier dans les 60 jours de ce changement (art. 360.1 L.E.R.M.). La conseillère Valérie Patreau a déposé auprès de la Secrétaire d'arrondissement une déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée en respect de l'art. 360.1 L.E.R.M. La Secrétaire d'arrondissement en fait donc rapport au conseil à la première séance ordinaire qui suit ce dépôt, tel que prévu par la L.E.R.M.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 16 0403 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers municipaux de l'arrondissement d'Outremont (1183711019)

## DESCRIPTION

Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée par la conseillère Valérie Patreau.

## JUSTIFICATION

Art. 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., ch. E-2.2)

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

-

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-09

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement



**Dossier # : 1196359008**

|                                           |                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er juin au 31 juillet 2019 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176. |

Il est recommandé:

DE RECEVOIR la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont du 1er juin au 31 juillet 2019 tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:45

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196359008**

|                                           |                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er juin au 31 juillet 2019 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François MELOCHE  
Chef de division / permis et inspections

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-13

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine



**Dossier # : 1197397001**

|                                           |                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt de la décision du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition concernant la démolition complète du bâtiment situé au 1090, avenue Van Horne. |

**Il est recommandé:**

**DE DÉPOSER** la décision du comité d'étude des demandes de démolition concernant le 1090, avenue Van Horne.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:46

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1197397001

|                                           |                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt de la décision du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition concernant la démolition complète du bâtiment situé au 1090, avenue Van Horne. |

## CONTENU

### CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine a reçu une demande de certificat d'autorisation pour la démolition du 1090, avenue Van Horne. Un programme de réutilisation du sol est en cours d'analyse par la Division des permis et inspections. Le projet de remplacement consiste à la construction d'un bâtiment mixte de 6 étages comprenant 20 logements et un espace commercial de 184 m<sup>2</sup> .

Le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition s'est réuni le 27 août 2019.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

22 juillet 2019: Résolution CA19 160287 pour informer le conseil du dépôt d'une demande de certificat d'autorisation de démolition pour le 1090, avenue Van Horne.

### DESCRIPTION

Le projet vise la démolition d'un bâtiment qui a été occupé par un usage de station-service entre 1970 et 1998 et un usage de garage avec réparation automobile de 1998 jusqu'à tout récemment. Le bâtiment est situé au 1090, avenue Van Horne et est actuellement vacant. Lors de la séance tenue le 27 août 2019, le comité d'études des demandes d'autorisation de démolition a autorisé la démolition du bâtiment. Un extrait du procès-verbal est joint au présent sommaire.

### JUSTIFICATION

Voici l'extrait du PV du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition à sa séance publique tenue le 27 août 2019 :

**Considérant** la demande d'autorisation de démolition n ° 3001554796 déposée, le 30 avril 2019, à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et visant l'immeuble sis au 1090, avenue Van Horne;

**Considérant** que la secrétaire de l'arrondissement a publié un avis public le 2 août 2019, annonçant la tenue d'une séance publique du Comité d'étude des demandes d'autorisation

de démolition, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles AO-109;

**Considérant** que la secrétaire de l'arrondissement a publié un avis public le 22 août 2019, annonçant le report de la séance publique du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles AO-109;

**Considérant** que la secrétaire de l'arrondissement a affiché l'avis public sur le bâtiment visé, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles AO-109;

**Considérant** que la secrétaire de l'arrondissement a reçu un avis d'opposition relatif à la demande soumise à l'étude par le comité;

**Considérant** que le Comité a tenu une audition publique le 27 août 2019 et qu'il a donné aux requérants et à toute autre personne intéressée l'occasion d'y être entendus;

**Considérant** que le requérant propose un programme de réutilisation du sol préliminaire qui, selon l'information déposée, respecte les dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont.

Par conséquent, il est proposé que la demande d'autorisation de démolition complète du bâtiment situé au 1090, avenue Van Horne soit **ACCEPTÉE** conformément au règlement régissant la démolition d'immeuble AO-109.

Pour les **motifs suivants** :

- Le bâtiment est inoccupé et le terrain nécessite des travaux de décontamination du sol;
- Le bâtiment ne présente pas d'intérêt patrimonial permettant de justifier sa préservation;
- Le programme de réutilisation du sol dégagé est conforme à la réglementation en vigueur et correspond au développement prévu dans le secteur.

D'assortir cette autorisation de la **condition suivante** :

- Afin d'assurer la communication et le bon déroulement des chantiers de démolition et de construction, un comité de voisinage de concert avec le promoteur devra être créé.

Le tout, conformément au Règlement AO-109 régissant la démolition d'immeubles.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de la demande de démolition: 30 avril 2019

Publication de l'avis public annonçant la demande de démolition: 2 août 2019

Avis sur le bâtiment annonçant la demande de démolition: 2 août 2019

Informé le conseil d'arrondissement du dépôt d'une demande: 22 juillet 2019

Tenue du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition: 27 août 2019

Informé le Conseil de la décision du Comité: 3 septembre 2019

Délai d'interjection de la décision du Comité par une personne intéressée: 27 septembre 2019

Confirmation ou modification de la décision du Comité de démolition par le Conseil d'arrondissement (s'il y a interjection): 7 octobre 2019

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN  
Conseiller en aménagement

### ENDOSSÉ PAR

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

Le : 2019-08-26



**Dossier # : 1195069021**

|                                           |                                                                                                               |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du compte-rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 18 juillet 2019 |

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 18 juillet 2019.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:47

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195069021**

|                                           |                                                                                                               |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du compte-rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 18 juillet 2019 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'objet du présent sommaire est le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 18 juillet 2019.

**JUSTIFICATION**

Dépôt du compte rendu pour information.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la



conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mélanie DINEL, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-05

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1195069032**

|                                           |                                                                                                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 août 2019 |

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 août 2019.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-08-29 18:48

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195069032**

|                                           |                                                                                                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 août 2019 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'objet du présent sommaire est le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 août 2019.

**JUSTIFICATION**

Dépôt du compte rendu pour information.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Coordonnateur circulation et  
stationnement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-26

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement